L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 JUIN 1860.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. MARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, VENDREDI MATIN, 22 JUIN.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. F. Fostall, au coin des rues Apollo et Thalia—[illegible].

Par [illegible] & Loumont fils, Chartres—Chaussures et [illegible].

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

La situation à Baltimore.

Grâce à une discipline extrême et au système des conventions, le parti démocrate avait [illegible] à emporter les dernières élections présidentielles de haute lutte. Mais comme il arrive souvent aux vainqueurs après plusieurs triomphes réitérés, la division s'est mise dans les rangs et aujourd'hui tout est désordre et confusion au camp démocratique.

Semblables aux héros grecs d'Homère, les représentants de la démocratie en sont venus des paroles aux coups. Les dernières séances de la Convention de Baltimore paraissent copiées sur celles de la Chambre des représentants. Deux cartels et une boxe en règle forment le menu des incidents. Jusque-là les aménités de ce genre n'avaient été signalées qu'entre des adversaires politiques de latitudes différentes, mais aujourd'hui ce sont des démocrates qui font le coup de poing entre eux, ce sont des délégués du même état qui vont sur le terrain pour vider leurs discussions. Et quelles discussions!

Jusqu'à présent dans les débats de la convention il ne s'est pas agi comme à Charleston d'un semblant de principe, d'une plateforme. Ces trois journées n'ont été occupées qu'à des intrigues au-dedans et au dehors pour arriver à déclarer de la majorité une ou deux délégations. Il n'est fait qu'une œuvre de tripotages et c'est sur ces indignes débats qu'ont pris naissance ces tristes querelles auxquelles nous avons fait allusion.

Quelle confiance la nation peut-elle avoir dans les mandataires qui se comportent de cette façon? Si à force de menées et d'intrigues on réussit à écarter le nom du candidat le plus populaire auprès des masses démocratiques, aura-t-on gagné, sinon un affaiblissement du parti, et peut-être sa défaite? Les efforts auxquels se livrent tous les adversaires de M. Douglas prouvent à quel point ils le redoutent. Sentant que les [illegible] qui s'attachera à leur conduite [illegible] la rupture du parti et choisir [illegible] leur petite convention un candidat [illegible], et n'ayant pas d'ailleurs l'espoir [illegible] le peuple avec eux, ils cherchent à [illegible] les rôles.

Ils emploieront tous les moyens pour détourner [illegible] des partisans du sénateur de l'Illinois d'entamer sa majorité relative — [illegible] d'amener les démocrates Douglas [illegible] eux-mêmes au coup d'état et à présenter [illegible] candidat au peuple. Mais, autant que nous pouvons en juger par les dépêches confuses et contradictoires reçues jusqu'à l'heure où nous écrivons, il est peu probable que ce plan machiavélique réussisse.

Les sécessionnaires ont plutôt perdu du terrain qu'ils n'en ont gagné. Les délégués de la Caroline du Sud et ceux de la Floride ont refusé de siéger dans la Convention et il ne paraît pas que les états méridionaux non dissidents soient décidés à abandonner Baltimore pour Richmond, le parti d'une proie pour l'ombre. Aussi les meneurs ne voulant pas aller se perdre dans leur [illegible] viennent-ils de résoudre que la Convention du Sud reprendrait ses séances à Baltimore même. Cette décision n'est pas mal [illegible], mais elle ne peut donner le change sur la faiblesse du parti de la scission.

Cet acharnement dans la lutte fait présager à plus d'un journal la rupture du parti en deux branches. Car, dit-on, si les démocrates de l'administration réussissent à faire nommer un autre candidat ou à empêcher un choix, ce résultat ne sera obtenu que par des manœuvres qui révolteront les douglassistes et ceux-ci prendront le parti d'en appeler au peuple. Si au contraire Douglas est nommé soit par la majorité des deux tiers, soit par la majorité simple, ses ennemis lui opposeront quand même un autre candidat.

Il est possible que l'un ou l'autre cas il y ait deux candidats et par conséquent division. Mais dans la seconde hypothèse qui nous semble la plus probable, nous croyons qu'après la nomination de M. Douglas un grand nombre de délégués dissidents s'y rallieront forcément plutôt que de risquer à jamais le parti démocratique.

La Convention du Sud qui prêche ouvertement la désunion et le sectionnalisme ne pourra compter sur un appui au Nord, et parmi les États du Sud qui y sont représentés elle n'obtiendra pour son candidat que les votes de quatre au plus. La Caroline du Sud, la Floride, le Mississipi et peut-être l'Alabama. Son opposition à la démocratie n'aura pour effet—sinon de nuire à l'élection de M. Douglas. Mais la popularité de ce candidat et l'ascendance des républicains lui feront regagner au Nord les votes qu'il perdra au Sud et de sections pas contre de lui votre obtenir les États du Nord et de l'Ouest une autre majorité plus grande que celle de M. Pierce en 1852.

Tout n'est encore que conjectures dans l'état de choses. Les dépêches arrivées hier [illegible] la journée annoncent que le comité sur la vérification des pouvoirs avait décidé d'admettre les délégations Douglas de la Louisiane, de l'Alabama, de la Georgie et de l'Arkansas. Cette [illegible] renforcera le parti d'une trentaine de voix et porterait ses votes à 183. Il ne faudrait donc trouver 20 voix pour arriver à la majorité des deux tiers, et on pense qu'il sera facile de les trouver.

Si ce rapport du comité est adopté, on n'admettra dans la convention que les délégués seceders du Mississipi et du Texas, dont les [illegible] sont pas été contestés. Si comme on [illegible] de se retirer de nouveau, leur retraite ne pourra causer aucun éclat, et le parti démocratique, débarrassé de ces brandons de discorde, ne pourra rester fortement constitué. Nos lecteurs trouveront les dernières nouvelles de la convention dans nos dépêches de ce matin.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Convention démocratique de Baltimore.

Baltimore, 19 juin.—Après la réunion de la Convention, la séance a été ouverte [illegible] la lecture du journal renvoyée, lorsque le [illegible] [illegible] provisoire, placé au dessus de l'orchestre [illegible] de Baltimore, laissant une partie des délégués de New-York et de la Pennsylvanie dans l'orchestre. Quelques personnes ont été blessées, [illegible] grande animation régnait parmi les délégués. [illegible] Motion est faite et unanimement adoptée, de suspendre la séance pendant une heure afin que [illegible] à laisser réparer le plancher. Les réparations nécessaires étant finies la séance a repris son cours, à 11 1/2 P. M. On a présenté et lu le rapport du comité de vérification. Le rapport de la majorité du comité favorise les premiers délégués du Mississipi admet les délégués Louisiane en faveur de Douglas, les premiers délégués du Texas. MM. Bayard, Whitely du Delaware, M. Chaffee du Massachusetts et M. Fallon du Missouri; les contestants de l'Alabama, la moitié de chaque délégation de la Georgie avec un demi vote d'État pour chacune, dans le cas où une moitié refuserait de siéger, l'autre aurait droit au vote entier. Les deux délégations de l'Arkansas, la première délégation ayant deux votes et les contestants un vote, l'une ou l'autre refusant de siéger donnant droit d'un vote entier d'État pour celle qui siégerait.

Le rapport de la minorité admet M. Hallette, du Massachusetts, M. O. Fallow, du Missouri, MM. Bayard et Whitely, du Delaware, les anciens délégués de l'Arkansas, Floride, Louisiane et Georgie, et invite les délégués de la Floride à siéger, et ayant le vote entier d'un État.

Le rapport de la minorité, ne reconnaît pas à la convention le droit de désenfranchir les délégués, malgré leur séparation de la dite convention.

Baltimore, 21 juin—On dit ici ce matin que le comité sur la vérification des pouvoirs a décidé hier soir de faire un rapport en faveur de l'admission des délégations Douglas de la Louisiane, de l'Alabama, de la Georgie et de l'Arkansas et des délégations anti-Douglas du Mississipi et du Texas.

Le vote dans le comité a été de 16 contre 10. Cette décision, si elle est approuvée, donnerait à Douglas à peu près la majorité des deux tiers dans la Convention.

On croit assez généralement qu'aussitôt après ce rapport les délégués qui ont fait scission à Charleston se sépareront de la Convention et chercheront à entraîner les délégués anti-Douglas.

On ne sait pas si la Convention du Sud se réunira à Baltimore ou à Richmond.

Rapport du Comité de Vérification

Convention de Baltimore.

QUATRIÈME JOUR.

Baltimore, 21 juin, 4 h. P. M.—La Convention s'est assemblée ce matin à 10 heures, conformément à l'ajournement.

Le comité sur la vérification des pouvoirs s'est réuni et a fermé les portes.

On suppose qu'il y aura trois rapports. Le bruit court que le rapport de la majorité admet les délégations primitives du Mississippi, la délégation Soulé de la Louisiane, la délégation Winston Douglassiste de l'Alabama, moitié de chaque délégation opposée de la Georgie et de l'Arkansas, admet les nouveaux délégués du Delaware et du Texas qui sont en faveur de Douglas.

Nouvelles d'Europe,

DE DEUX JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DU STEAMER ASIA.

New-York, 21 juin — L'Asia, parti de Liverpool le samedi 9 juin, et de Queenstown le dimanche 10 est arrivé ici ce matin avec des avis de deux jours plus récents que ceux du City of Washington.

Marchés.

Liverpool, 9 juin—Les ventes de coton pour la semaine finissant vendredi 8 juin, se sont montées à 47,000 balles.

Le marché pendant la semaine écoulée a été lourd, et les prix très irréguliers. Toutes les qualités de coton ont légèrement baissé. Les sortes communes et poussiéreuses ont baissé de 1/8. Les courtiers cotent middling Orléans à 6 3/4 d.

Londres, 9 juin—Les consolidés au comptant ont fermé à 93 3/8, coupon détaché.

Havre, 9 juin—Le marché au coton est lourd, et les prix irréguliers. Le bas Orléans a fermé à 86 francs.

La révolution en Sicile.

Une dépêche de Gênes du 8 juin dit que la capitulation de Palerme a été conclue, mais que les termes n'en sont pas connus.

Les journaux de Paris annoncent que le roi de Naples a invoqué l'intervention des cinq grandes puissances pour garantir l'intégrité de ses domaines.

L'Angleterre, la France et les autres puissances, sauf l'Autriche, ont refusé, mais en offrant d'intervenir impartialement pour arrêter l'effusion du sang.

NOUVELLES ADDITIONNELLES D'EUROPE.

Par le steamship Asia.

LES FRONTIÈRES DES ÉTATS DU PAPE MENACÉES.

Bombardement et pillage de la Calabre.

New-York, 21 juin—Les malles d'Europe, reçues ce matin par le steamer Asia ont été distribuées. Celles pour la Nouvelle Orléans et les points intermédiaires sont parties par le train de ce soir.

Arrivée de steamers.—Les steamers suivants, venant des États-Unis, étaient arrivés à destination avant le départ de l'Asia.

Le steamer Fulton était arrivé à Southampton le 7 courant.

L'Asia, dans sa route a rencontré l'Europa qui lui a annoncé avoir vu le Canadien venant de Liverpool à destination de Québec qui allait lentement à cause d'un dérangement qui s'était opéré dans sa machine.

Nouvelles Politiques.

D'après les bruits qui circulent sur le continent, il paraît que le régime des Bourbons dans le royaume des Deux Siciles tire à sa fin avec rapidité.

Un dernier télégramme nous annonce la signature de la capitulation, mais cette nouvelle demande confirmation.

Il avait été ordonné à toutes les garnisons de la Sicile de se concentrer sur Messine.

La Calabre a été bombardée et mis au pillage. Un blocus sévère existait entre cette province et la Sicile.

Marchés Européens.—Liverpool, 9 juin—Des 47,000 balles de coton vendues sur le marché de Liverpool pendant la semaine dernière, 8000 ont été prises par les spéculateurs, et 8,000 par les exportateurs, laissant au commerce 38 200 balles.

Le marché était très languissant à la clôture de vendredi 1er courant. Voici les prix d'après les courtiers:

Fair Orleans....7 3/4d		Mid. Orleans.. 6 3/4d	
Mobile....7 3/8		Mobile....6	
Uplands...7 1/8		Uplands...6	

Il y a 1,360,000 balles de coton dans le port de Liverpool, dont 1,154,000 sont de production américaine.

BANQUE D'ANGLETERRE.—Londres, 9 juin—L'encaissement métallique de la banque d'Angleterre, a été de £70,000 pour la semaine.

MARCHÉ DU HAVRE—Havre, 9 juin—Les ventes de coton pour la semaine finissant le vendredi 8, se sont élevées à 14,500 balles. Le marché était généralement calme, et toutes les qualités avait généralement diminué pendant la semaine.

Le New Orleans très ordinaire était à 94 fr. et le bas à 86 fr.

MARCHÉ MONÉTAIRE—Londres 9 juin—Le marché monétaire s'est amélioré pendant la semaine dernière; la demande qui avait été jusqu'alors modérée, avait beaucoup augmenté. Les fonds étaient languissants et en baisse.

Les consolidés au comptant étaient à 94 5/8 à 95 à crédit 95 1/8 à 95 3/8.

Les actions américaines n'ont pas changé.

COMMERCE DE MANCHESTER.—Les avis que l'on reçoit des districts manufacturiers d'Angleterre continuent à être favorables. Par suite des faibles achats de la part des filateurs, le marché avait une tendance à la baisse.

La demande des tissus s'était tant soit peu améliorée et avait été avec animation.

Céréales.—Les céréales étaient stationnaires d'après la circulaire de Richardson, Spence & Co. La farine était animée à la clôture et les prix tendaient à la hausse.

Provisions.—Le marché était calme, d'après la même circulaire le bacon était languissant et calme aux prix antérieurs.

Autre steamer d'Europe.

Québec, 21 juin—Le steamer United Kingdom, parti de Glasgow le 9 juin, est arrivé hier dans l'après midi. Ses dates sont les mêmes que celles de l'Asia.

Congrès.

Washington, 21 juin—Hier au Sénat, l'amendement au budget de la marine et au bill du déficit de la poste a été l'objet de nouvelles instances, et on a demandé un comité de la Conférence de se prononcer par un vote.

La résolution qui renvoie le bill du tarif au mois de novembre prochain, a été reprise en considération. M. Lane a proposé d'amender le bill en remettant en vigueur le bill de 1846.

M. Latham a proposé le renvoi du bill du tarif et demande la prise en considération du bill relatif à l'établissement d'une malle régulière entre un point à l'ouest du Mississipi et le Pacifique.

Cette motion a été rejetée, et on a repris la discussion du bill du tarif.—Le Sénat s'est ajourné.

A la Chambre des représentants, M. Davis a rapporté un bill autorisant un emprunt de 21 millions de dollars pour le rachat des bons du trésor.

La Chambre a adopté les rapports du comité de conférence sur les allocations civiles, législatives, judiciaires et exécutives.

Un autre négrier.

New-York, 21 juin—Le brick Marquita a été retenu hier par ordre du marshal comme bâtiment négrier.

Passage de Bateaux.

Vicksburg, 21 juin.—Le Fanny Bullitt a passé à 2 heures hier matin, le City of Memphis à minuit et demi.

Rivières.—Louisville, 21 juin.—L'Ohio baisse toujours, il y a 4 pieds 9 pouces d'eau à la marque du canal.

(Pour le commercial, voir les dépêches anglaises.)

HAVANE.—Le steamer Cahawba, capitaine Smith, parti de New-York le 12 à midi et de la Havane le 18, est arrivé hier matin à 8 heures.

On ne signale rien d'intéressant à la Havane.

Il n'y a pas encore apparence d'épidémie.

Le stock de sucre à la Havane et à Matanzas est de 330,000 caisses. Le No 12 est à 8 à 8 1/2 réaux, les mélasses en barils sont à 2 3/4 à 3 réaux.

Le change sur Londres est à 13 à 13 1/2, prime sur New-York 3 3/4 à 4 3/4 dt, Nouvelle-Orléans 2 1/2 à 3. Les frets sont toujours actifs, il n'y a pas assez de navires pour la demande, mais les taux n'ont pas augmenté.

Le Cahawba a eu du beau temps et une excellente traversée.

MEXIQUE.—Le steamer de guerre des États-Unis Pocahontas, capitaine Hazard, parti de Vera Cruz le 16 courant, est arrivé hier matin, sans malles. Il apporte peu de nouvelles intéressantes. Le général Woll était toujours souffrant de sa blessure à Guadalajara. Miramon était dans le voisinage de cette ville, et l'armée libérale était campée à Santa Ana Acatlan. On pensait qu'il devait y avoir un engagement.

L'Emily Keith, parti de Vera Cruz le 16, a pris les malles. Le Pocahontas a apporté que les dépêches pour le gouvernement.

Le ministre espagnol, señor Pacheco, avait été reçu à Mexico avec de grands honneurs.

CHARTE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—Nous publions dans nos colonnes d'annonces la charte de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans. La compagnie est fondée au capital d'un million de dollars, divisé en 10,000 actions. Son objet est l'exécution du contrat adjugé à M. John B. Slawson pour la construction des chemins de fer urbains. M. Slawson a été élu président de la société par les actionnaires. Il a souscrit en son nom pour un cinquième du capital.

CONSOMMATION DU CHAMPAGNE.—Une statistique récemment publiée constate que du 1er avril 1859 au 1er avril 1860 il a été expédié, du département de la marine pour les pays étrangers, 8,265,395 bouteilles de Champagne, et qu'il y a été vendu pour la consommation intérieure 3,039,631, formant un total de 11,305,016 bouteilles pour une année. Le stock dans les caves au 1er avril 1860 était de 36,618,124 bouteilles.

PORTRAITS DE L'ARCHEVÊQUE BLANC.—On verra aux annonces que M. Camille, 19 rue de l'Hôpital, est prêt à livrer dès aujourd'hui des portraits de l'archevêque Blanc. Ces portraits sont, dit-on, d'une très bonne exécution.

CHRONIQUE LOCALE.

Suicide d'Eugène Pépé, alias Adams.

Le suicide d'Eugène Pépé, alias Adams, a été hier le sujet de toutes les conversations. Le nom que le défunt s'était fait dans la communauté avant même le meurtre de Michael Dodinger et le retentissement qu'a eu le verdict du jury, avaient fixé sur lui, plus que sur tous les autres condamnés à mort, l'attention du public de notre ville. Le bruit courait, en outre, depuis une semaine, qu'il avait l'intention de faire de terribles révélations qu'il se plaignait amèrement d'avoir à payer de sa vie le crime qu'il avait commis, tandis que des meurtriers, plus coupables que lui, vaguaient dans la prospérité; on ajoutait qu'il avait menacé de tout avouer sur l'échafaud, s'il ne pouvait pas mettre au jour, en prison, certains détails sur l'assassinat d'Abe Phillips, publier les noms des criminels et ceux des individus qui avaient donné ces derniers et leur avaient donné de l'argent. Nous avons vainement essayé de découvrir si ces rumeurs étaient fondées; il nous a été partout répondu: "On dit cela." Les officiers de la prison, du parquet et les parents d'Adams affirment que l'imagination la plus féconde ne saurait bâtir sur ces paroles des histoires semblables à celles qui paraissent aujourd'hui de bouche en bouche.

On disait aussi, hier matin, qu'Adams avait été empoisonné par des personnages qui étaient intéressés à ce qu'il ne fit pas de confession; d'autres personnes, au contraire, insinuaient qu'on avait favorisé son évasion, qu'en tout cas il n'avait pas été bien gardé; [illegible] l'on publiait que le prétendu suicide n'était qu'une mauvaise plaisanterie destinée à tromper encore une fois, etc. [illegible] populaire malheureusement trop crédule.—Nous ne mentionnons ces bruits qu'afin de les démentir. La déclaration du Dr Deléry, jointe à bien d'autres circonstances établit que Adams s'est suicidé; le cadavre a été reconnu par trop de personnes pour que nous puissions admettre la possibilité d'une substitution de corps.

L'opinion générale, dans la prison de paroisse, était que Pépé se tuerait et se passe n'était pas commencé; aussi les officiers avaient-ils pris les précautions nécessaires pour l'empêcher d'exécuter son projet; on visitait souvent sa cellule afin de faire disparaître ce dont il pouvait se servir, et un certain jour, après sa condamnation, un lacet, une arête et deux couteaux trouvés dans le cachot, furent confisqués. Hier matin, on découvrit que le couteau du quartier d'un des couloirs de Pépé avait été coupé, qu'il avait entre la doublure et le cuir, une cavité dans laquelle se trouvait le papier renfermant du poison; on trouva également sur la planche de la cellule, deux morceaux de papier qui avaient enveloppé de la strychnine. On avait probablement caché le poison entre la doublure et le cuir et le soulier avait été passé au prisonnier qui devait le garder et, s'il était déçu dans ses espérances, avaler la strychnine afin d'échapper à la pendaison.

—Nous devons les détails que nous publions sur le suicide, à M. Frémeaux, gardien de la prison, à ses officiers et au Dr. Deléry; nous en avons puisé quelques-uns dans la déclaration d'Antoine Cambre et de Joseph Powell qui occupaient la même cachot que Pépé.

Mercredi soir, à six heures, M. Dortillier, guichetier, vint dire à M. Frémeaux que Pépé souffrait de crampes; M. Frémeaux se rendit aussitôt à la cellule et demanda au prisonnier ce qu'il avait; "Oh je suis en colère," répondit le prisonnier; "de quoi, continua M. Frémeaux, avez-vous pris du poison?" Poison, dit Pépé, non, je suis en colère." M. Frémeaux voyant qu'il souffrait beaucoup de ce qui semblait être des crampes d'estomac, envoya prier le Dr. Deléry de passer à la prison, mais le Docteur n'était pas chez lui. A huit heures et demie, les douleurs de Pépé augmentèrent et le Dr. Deléry n'arrivant pas, M. Frémeaux dépêcha un autre officier avec ordre d'emmener le premier médecin qu'il rencontrerait; ce fut le Dr. Hart qui était dans le voisinage. Il se rendit en prison au bout d'une demi heure et déclara de suite que le prisonnier avait des crises. M. Frémeaux, avec lequel se trouvaient MM. John McClelland, Lebaut, Lacoste et d'autres personnes, demanda au Dr. Hart s'il était possible que Pépé eût pris du poison; le Docteur répondit que non, que ce n'étaient que des crises, qu'il risquerait sa réputation là-dessus.

Pendant la conversation, le Dr. Deléry qui, en rentrant chez lui, à neuf heures et demie, avait été informé que M. Frémeaux l'avait fait appeler, se présenta chez le capitaine. Il monta à la cellule des condamnés accompagné de l'officier Woolfers. Il trouva Pépé étendu sur un matelas en proie à d'horribles convulsions. Dès que la crise eut cessé, le Docteur demanda à Pépé s'il le reconnaissait, et reçut une réponse affirmative. Il lui demanda avec instance s'il avait pris du poison; Pépé répondit que oui; si ce n'était pas du sulfate de strychnine; la réponse fut affirmative. La nature des crises avait convaincu le praticien que c'était là le poison dont Pépé s'était servi. Le médecin de la prison descendit immédiatement à l'hôpital où il prit 40 grains d'ipeca en poudre qu'il délaya dans un grand verre d'eau et qu'il présenta au condamné; celui-ci, loin de faire aucune difficulté, avala tout le verre d'eau sans en avoir été altéré. Au bout de quelques minutes, Pépé eut des nausées et fit de vains efforts pour vomir. Un quart d'heure après l'administration de la première dose le Docteur fit prendre à Pépé 25 grains d'ipeca qui restèrent dans la tête, mais sans aucun résultat. Les crises revenaient environ toutes les 10 minutes ou 15 minutes, augmentant d'intensité au fur et à mesure qu'elles se répétaient. Pépé mourut dans la cinquième qui s'était manifestée depuis l'arrivée du Dr. Deléry.

(Après avoir examiné le prisonnier et étudié les symptômes, le Docteur se rappela une question que lui avait posé Pépé quelques jours, dans la cellule, et à laquelle il n'avait attaché aucune importance. "Docteur, lui avait-il dit, un empoisonnement avec du sulfate de strychnine cause-t-il une mort douloureuse?" "Oui," avait répondu le docteur, dix fois plus douloureuse que la pendaison." Pépé n'avait ensuite rien ajouté.

Le cadavre fut déposé sur un matelas, sur la galerie. Le visage n'avait pas changé et ne portait presque pas de traces des souffrances atroces que Pépé avait endurées avant de rendre le dernier soupir.

Joseph Powell, que la Cour de Circuit vient de condamner à mort, a déclaré qu'il avait toujours cru que Pépé se suiciderait, mais qu'il ne pensait pas qu'il le ferait si tôt. Le prisonnier lui a souvent dit qu'il était décidé à ne pas déshonorer sa famille en se laissant pendre; qu'il avait ce qu'il lui fallait pour mettre son projet à exécution. Mercredi, Pépé était excité, mais ni Powell ni Cambre n'y firent attention. Une heure après le dîner, le prisonnier dit à Powell qu'il venait d'apprendre que l'arrêt du Gouverneur; il lui demanda d'écrire une lettre pour lui et ajouta qu'il la copierait lui-même et l'enverrait à M. Jackson du Crescent. Powell croit qu'il devrait la faire publier. Cette lettre, nous dit M. Frémeaux, était adressée à M. Lucien Adams et ne contenait rien d'important, si ce n'est une prière d'être enterré convenablement et des remerciements pour les bontés de l'officier Dourtillier. Un journal du soir, s'appuyant sur la parole de Powell, donne le sommaire suivant de la lettre:

Que le public ne le verrait jamais pendre. (Les mots sont trop sales pour être publiés.)

Qu'il y a, dans le parti américain, des centaines de meurtriers plus coupables que lui. (Le langage du défunt au sujet du parti et de Bob Johnson avec Mr Neil était sévère au delà de toute expression).

Que son frère et Ben. Harrison avaient souvent été blamés pour des choses qu'ils avaient faites. Que lui-même avait été injustement accusé.

Qu'il n'avait pas vu Dodinger par méchanceté et qu'il regrettait d'avoir commis le crime.

La fin terrible de Pépé a produit une profonde impression sur Powell et Cambre.

M. Soraparu, député du coroner, s'est transporté à la prison et a formé le jury suivant: MM. Jules J. Polk, Jacques Maskrot, Félix Fleckler, A. Legendre et Pierre Deverges. Les Drs Darel et Farner, ou voyant le cadavre, ont déclaré que la mort avait été causée par le poison.—Le Dr Deléry est ensuite arrivé et le jury a présenté un verdict sur son certificat qui déclare que Pépé est mort empoisonné par lui-même.

Le cadavre a été transporté plus tard chez le recorder Adams, dans le Quatrième District. Les funérailles ont eu lieu hier après-midi.

Eugène Pépé avait vingt-cinq ans.

AFFAIRE D'EUGÈNE ADAMS.—Voici un chapitre de détails intéressants au sujet de l'arrestation de Pépé, que nous avons appris hier soir, d'une personne digne de foi et d'une certaine autorité en pareil cas et que nous publions ici, sans en donner la source à nos lecteurs.

Le matin que le lieutenant Newland arrêta Pépé, il envoya un mot au chef de la police lui disant qu'il y avait quelque individu réfugié dans un certain endroit pour lequel on supposait qu'il avait voulu enlever Pépé de la prison.

Le chef de police lui répondit de rassembler ses meilleurs hommes, de les tenir prêts, ainsi que les armes à feu, et de s'occuper personnellement qu'aucun complot ne se formât. Dans la soirée Newland envoya un messager à M. Adams, lui disant que une foule composée des rowdies du Troisième et Quatrième District voulait aller à la geôle afin de délivrer le prisonnier, et que lui-même aussi venait de se rendre sur le terrain. M. Adams partit pour le Quatrième District avec quelques-uns de ses officiers spéciaux.

Au fait de poste, sur la rue Jackson, se trouvait une foule composée dans laquelle étaient Bill Lockwood, Wm. Bob Forter, Arthur Galvin, Kitty Al, Goff et Peter Mayer. Le chef de police reçu sa part de la foule, n'ayant aucune envie d'être attaqué. Il paraît que quand ces rowdies virent qu'ils étaient attendus, il n'y eut que treize d'entre eux qui tentèrent, mais il suffit en effet de ne se montrer pour que quelques voleurs de police armés fussent dans le but de protéger l'attaque, mais ils ne l'osèrent pas.

Le chef de police emmena Pépé au poste du Premier District, où il apprit que les partisans de Pépé avaient formé le plan d'attaquer la voiture des prisonniers dans une des rues de derrière, et de délivrer leur camarade. Pendant que M. Adams prit une voiture particulière et se rendit avec son prisonnier en compagnie des officiers Smith et Izard, il prit des précautions en passant par la rue St-Charles, Royale et Orléans, l'enchaînèrent pendant tout le trajet. Pépé, mais Pépé avait peur, pour voir s'il pourrait s'échapper. Izard remarquant ceci, lui dit: "Si vous essayez de vous échapper, je vous loge une balle dans la tête." Eugène lui répondit: "oui, vous êtes bien assez [illegible] pour le faire." Il en arrivant à la prison on le plaça dans sa cellule, et l'agent se retira. En passant M. Adams, qui a été plus mauvais que Pépé, lui dit "bon soir"; "bon soir," répondit celui-ci; "M. Adams, "que faites-vous donc par ici?" "Nous nous promenons," répondit Adams. "Oh oui!" lui répliqua le chef de police, "je sais bien après quoi vous vous promenez."

Parmi les remarques que Pépé a faites en parlant de la police, il a dit qu'il voudrait bien être libre pour tous les voleurs et qu'il tuerait trois hommes dont un serait Newland. Après son jugement il dit à M. Adams qu'il aurait bien aimé le tuer, ainsi que Fowler, et "je voudrais bien avoir la charge de M. Dugas." Il dit aussi à la même personne une fois, qu'il n'était jamais pendu! "Qu'est-ce que vous feriez?" "Je vous verrais mourir avant de mourir."

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Affaire Murphy.—Cette affaire a été appelée hier devant la Cour criminelle pour être jugée.

Nos lecteurs se rappellent des détails que nous avons publiés, dans nos colonnes au commencement du mois dernier sur M. Murphy, accusé du meurtre de Wm. Peterson, alias Folk, au café Union, rue de la Commune. Ces deux jeunes gens avaient été toujours amis, et que Murphy fut averti que Folk était fâché contre lui. Folk voulut d'abord s'expliquer et finalement Folk consentit et les réunit. Peu de temps après, on renouvela la querelle, Folk frappa Murphy qui lui dit quand lui qui l'insultait le premier. Un moment après, Folk lui tira un coup de pistolet, à bout portant. Au moment de sa mort, Folk cria Murphy, "qui tira Folk de lui cria assez de son fourreau; Folk tira un poignard et s'avança sur Murphy, qui recula jusqu'au milieu de la salle. Il tirer deux coups; puis lui enfonça le poignard dans le cœur; Folk ne put à sortir et mourut entre les bras de l'Hôpital de Charité. Après la déposition des témoins, le réquisitoire, de l'Avocat de District, Bradford, et l'Avocat Général Semmes, qui occupaient le fauteuil du ministère public, le Gén. Miles et Randall Hunt prirent la défense de l'accusé. Le juri s'est retiré dans la chambre des délibérations, et après une très longue absence a rendu un verdict de non coupable.

ATTENTAT DE SUICIDE PAR UNE NYMPHE DU BASSIN.—Mercredi soir vers les 11 heures et demie, une femme assez jolie, bien et proprement habillée, s'approche de l'officier John Rich à l'encoignure des rues Dauphine et Conti, en lui disant: "Pourriez vous m'indiquer le chemin pour aller à la levée? Je désire voir mon mari qui est à bord d'un steamboat." L'officier s'empresse de la lui indiquer et pensant qu'il était un peu tard pour qu'une femme se promena seule dans nos rues, il offrit de l'accompagner, ce qu'elle accepta. Arrivés à la rue de la Levée, ils rencontrèrent l'officier Miller qu'il pria de le remplacer pour escorter cette dame jusqu'au steamboat. Quand ils arrivèrent sur le wharf notre Belle de nuit pria Miller d'aller à bord du steamboat s'informer si son mari watchman du bateau ne s'y trouvait pas, et en même temps lui remit son voile et la clef de sa chambre. Comme Miller s'avançait vers le bateau pour lui rendre ce faible service, il vit la jeune femme s'assurer sur le tablier du wharf; il revint sur ses pas pour la prier de se retirer, lui disant qu'elle pourrait tomber et se noyer. Elle lui répondit qu'elle se tomberait pas, et qu'elle aimait à voir le fleuve et les vagues qui se formaient en venant se heurter aux poteaux. Il insista pour qu'elle quittât cette position, et vint s'asseoir sur un bois qui se trouvait là.—Il retourna à bord du steamboat, à peine avait-il fait quelques pas, que la jeune femme se leva et s'élança précipitamment dans le fleuve, en disant à l'officier qui revenait sur ses pas pour l'arrêter, "c'est inutile de me suivre, je suis décidée à me noyer."

L'officier Miller s'agenouilla sur le wharf et l'attrapa d'une main par les cheveux, comme elle remontait à la surface, et de l'autre lui aller au secours. L'officier Rich répondit à l'alarme et aida son camarade à la retirer de l'eau puis ils la transportèrent au bureau de police et de là à l'Hôpital de Charité.

Elle a déclaré s'appeler Alice Gray, belle de nuit de la rue du Bassin. Elle avait été une épouse heureuse, mais son mari avait commencé depuis quelque temps à la battre et à la négliger, et l'avait finalement quittée, lui laissant deux enfants à nourrir.

Elle avait d'abord essayé de gagner sa vie honnêtement, en faisant de la couture; mais par suite de l'abandon de son mari, et par la grande misère, s'était laissée aller au vice.

Le repentir, les remords agitant son esprit, elle avait déjà attenté à ses jours en se jetant dans le Bassin, mais on avait été retirée à temps par des officiers de police du Marché Tremé.

COUPS DE BATON.—Un homme du nom de John Connor, employé à bord des steamboats, a été frappé d'un coup de bâton, sur la tempe gauche, à 2 heures mardi matin, hier matin, comme il passait sur la levée du 2me District. M. C. Hart le rencontra, pouvant à peine marcher, par suite du sang qu'il perdait par sa blessure, à l'ouvroir Hôpital. Galletta et l'amena au poste de police. Il dit que quelqu'un l'a frappé avec un club.

RECORDER DU 2ME DISTRICT.—Paul Burgandy a été admis à donner caution de $500 pour répondre à l'accusation d'assaut à main armée avec intention de meurtre.

H. R. Lucas a fourni un cautionnement de $300 pour avoir insulté M. A. Bertrand et avoir traversé la rue pour le frapper.

NOMINATIONS.—Le Maire a nommé M. J. A. Jacques, lieutenant de police du 1er District, [illegible] lieutenant du 2me District; M. Costley, lieutenant du 4me District. La lieutenance du 3me District était vacante, d'après ce [illegible].

... que nous avons appris; M. Crevon et M. Gastinel devant décider lequel des deux prendrait la lieutenance ou la garde du work-house. Il a nommé MM. Izard, Ferrell Howard et Boylan, officiers spéciaux.

DANGEREUSEMENT BLESSÉ.—Mercredi soir, tandis que le steamboat City of Madison prenait un chargement de sel de l'autre bord du fleuve, le nommé Michel Bowes contre-maître d'une bande d'arrimeurs, eut une dispute avec un nommé John Stein, matelot du steamboat, et l'a poignardé dans la partie inférieure du côté gauche, le blessant dangereusement.

Quand le bateau est revenu ce matin de ce côté du fleuve un officier entendant parler de l'affaire se rendit à bord, où il trouva le malheureux, étendu sur le plancher près des machines, avec sa blessure qui n'avait pas été soignée, et dont on n'avait pas pris garde; il l'a fait transporter à l'hôpital de Charité. Bowen n'a pas été arrêté.

Nous laissons au lecteur le soin de porter un jugement sur la conduite des officiers de ce bateau en cette circonstance, assez peu charitable, pour ne point faire attention à ce malheureux matelot.

INCENDIES.—Avant-hier à minuit et demi on aperçut la fumée qui sortait du magasin de M. David Hirsch, rue Canal, entre Olive et Jolie. Le feu s'est déclaré comme les compagnies de pompiers No. 13 et 14 arrivèrent sur les lieux et avant que l'incendie n'ait fait aucun progrès.

On a découvert que des fleurs bien au fait de la maison, y étaient entré et avaient volé $350 appartenant à M. A. Hirsch de la rue de Chartres et $300 appartenant à son père.—Les marchandises qui valaient $3,000 et étaient assurées pour $2,500 ont été terriblement avariées.—Le magasin de M. Wolf qui est à côté de celui de M. Hirsch avait été ouvert à l'aide de fausses clefs et après avoir enlevé l'argent les filous ont mis le feu aux marchandises.

A 2 heures et demie hier, la cloche d'alarme appelait les pompiers dans le 2me District, section 9, où il n'existait pas de feu.—L'alarme a été donnée par la boîte qui se trouve en face la pompe No. 20.

ITALIE.—Un télégramme de Turin du 29 mai rend compte du vote du parlement piémontais sur le traité de cession.

M. de Cavour, répondant au discours de M. Rattazzi, a dit qu'il regrettait d'être poussé à dire des choses choses très délicates, et qu'il en laissait la responsabilité à M. Rattazzi.

M. de Cavour a dit: "Nous n'avons pas eu de garantie de la France quant à l'annexion, et d'ailleurs nous ne lui avions pas demandé cette garantie. Il nous a suffi d'avoir la déclaration de la France qu'elle ferait respecter le principe de la non-intervention, et nous nous sommes assuré, surtout en vertu de la cession que nous lui avons faite, de toute la sympathie de cette puissance."

"La France, a ajouté le ministre, n'a pas exercé la moindre pression relativement à l'autonomie de la Toscane, et il n'y a eu, au sujet de cette question, que de simples conversations extra diplomatiques. Nous avons déclaré que l'autonomie de la Toscane devait disparaître, et la France n'a pas fait la moindre opposition."

La Chambre a passé ensuite au vote. 285 députés étaient présents.

262 ont pris part au vote.
229 ont répondu oui.
33 ont répondu non.
Il y a eu 23 abstentions.

"On écrit de Gênes, le 27, que le gouvernement piémontais, en vue des éventualités, continuait ses préparatifs.

"L'armée, mise sur le pied de guerre, sous proud un effectif total de 201,000 hommes.

"Elle se compose de 116,000 hommes d'infanterie de ligne, de 17,000 hommes de cavalerie, de 16,500 tirailleurs, de 6600 hommes d'artillerie et de 3000 hommes de troupes du génie, ce qui donne un total de 158,500 hommes de troupes actives, auxquelles il faut ajouter une réserve de 42,500 hommes.

"L'escadre sarde se compose en ce moment des quatre frégates à vapeur: Maria-Adelaïde, commandée par le comte Ricchiardi et qui porte le pavillon du contre amiral comte Persano; Vittorio-Emanuele, commandée par le chevalier Aldibi; Carlo-Alberto, commandée par le chevalier Galli de Mantica; Governolo, commandée par le marquis d'Aste; plus, de six autres bâtiments de guerre d'un rang inférieur qui sont le Tripoli, le Malfatano, le Mozambano, l'Authion, le Tanaro et le Beroldo. Cette escadre va croiser, dit-on, presque tout entière dans les eaux de la Sicile."

"On nous écrit également de Gênes que le bâtiment à vapeur l'Isle est parti dans la nuit du 25 au 26 pour la Sicile, ayant à bord des fusils, des sabres, de la poudre et 5,0 volontaires qui vont rejoindre Garibaldi."

On lit dans la Gazette de Milan du 28 mai:

"Le conseil communal de Monza a résolu aujourd'hui, à l'unanimité, d'envoyer au comité de Milan, pour venir en aide à la Sicile, 17,000 livres italiennes et 200 fusils neufs, qui viennent d'être achetés par la junte au prix de 8,000 fr. Ainsi la ville de Monza aura concouru pour 25,000 livres."

Les journaux français publient le télégramme suivant daté de Rome, le 30 mai:

"Le Journal de Rome annonce que des papiers très importants ont été trouvés sur Orsini, lors de son arrestation par les gendarmes pontificaux. Il publie spécialement une lettre du gonfalonier de Manciano en Toscane, demandant au colonel Zambianchi l'approbation des dépenses faites par ses soldats, que la municipalité déclare qu'il n'a pas voulu rembourser par le gouvernement."

Voici un compte rendu adressé de Rome au Journal des Débats qui donne une version différente de la prétendue victoire du colonel de Pimodan.

"Une bande de volontaires qui paraît n'être pas arrivée à temps pour s'embarquer avec Garibaldi, après s'être arrêtée un instant à Orbitello, a pénétré dans l'État pontifical. Ces volontaires étaient au nombre de 300 environ. Ils entrèrent dans les Grotte, petit village de 400 à 500 habitants, quand un escadron de carabiniers de 60 hommes à peu près, commandé par M. de Pimodan et un détachement du gendarmerie et d'une compagnie de chasseurs [illegible] arrivèrent sur eux, et les surprirent. Les carabiniers entrèrent résolument dans le village, se lançant à toute bride sur les envahisseurs pour les disperser, mais ils furent reçus par une décharge de mousqueterie. Une partie des volontaires commença un feu bien nourri, tandis qu'à d'autres coupaient à la hâte par des barricades les étroites rues du village; les chevaux ont renversé des carabiniers et de deux ou trois cavaliers, et la lutte devint bientôt aussi désavantageuse pour les soldats pontificaux, qu'elle était inégale: 9 de leurs furent tués, 15 autres furent blessés il faut compter le lieutenant Cacchi, mortellement, et le capitaine combattant blessés en combattant, plus de 20 chevaux furent abattus. Les pontificaux, qu'il s'étaient emparés d'un maison, la tinrent mal fermée et au milieu de la vue et tirèrent sur ce village. Ce fut alors que M. de Pimodan et les volontaires 6 prisonniers, et les volontaires se retirèrent. Les volontaires témoignèrent à ces prisonniers les égards dus à des blessés et les laissèrent sur parole. Le gardant ainsi l'ordonnance du lieutenant Cacchi, qui voulut s'attacher à de son maître de ne plus porter les armes contre les Italiens, et cet officier reçut tous les soins qu'exigeait son état. Les volontaires se retirèrent sur la frontière de Toscane, où ils durent consigner leurs armes aux autorités piémontaises qu'on avait envoyées pour arrêter leur passage.

"Une autre rencontre, qui paraît le triste résultat d'une méprise, a eu lieu entre les chasseurs du bataillon envoyé aussi contre ces envahisseurs par M. le colonel de Pimodan. Un moment, les soldats combattirent entre eux. Il y eut plusieurs tués ou blessés, entre autres un officier. Quelques-uns croient que le combat a été gagné par une partie de cette troupe voulant empêcher l'autre de déserter, mais ce n'est qu'un on dit.

"A Rome, quand la nouvelle de l'envahissement y arriva, la confusion fut inexprimable. Un train partit sur l'heure tous les soldats au service du Saint Siège qui s'y trouvaient: l'état-major et M. de Lamoricière partirent aussi. 200 volontaires n'étaient [illegible] quelques hommes furent [illegible] pour le [illegible] jour, au moment de départ, on n'en trouva que 29, et après quelques milles de route 10 avaient déjà disparu. Les Irlandais, les Belges, les Suisses, etc., arrivés la nuit précédente, [illegible] embarqués d'uniformes militaires, furent entassés dans les wagons du chemin de Civita-Vecchia. Les chevaux des fiacres furent requis pour traîner les canons, dont une partie avait été laissée faute de chevaux, et il y eut même dans la cour des couvertures, fantassins, du plus de kilomètres en de la porte du Peuple ce convoi n'avançait plus. Les ordres se croisaient en anglais, en français, en allemand, en italien; et l'on n'arrivait pas à l'avis de la station envoyée dans les [illegible]. Cette scène dura plus d'une demi-heure, et la Cote de Mgr de Mérode aura encore de grands efforts à faire pour organiser d'une manière efficace le service du département de la guerre.

"S. S. a fait une promenade à Ostie pour visiter les fouilles et quelques travaux de desséchement entrepris par la Compagnie industrielle. Au retour Pie IX a dîné chez les Bénédictins à Saint Paul. S. Em. le cardinal vicaire a ordonné un triduo solennel pour demander à Dieu de secourir le Saint-Siège, au milieu des embarras politiques où il est engagé."

Voici, d'après le Pays, en quels termes le maréchal Randon aurait annoncé à M. le général de Goyon le maintien à Rome, du corps d'occupation:

"Général,

"Les circonstances politiques ont modifié les intentions de Sa Majesté. Déjà, sans doute, vous l'avez appris de M. l'ambassadeur de France à Rome.

"Il en résulte que ma lettre du 16 mai, par laquelle le retour de nos troupes en France était réglé, doit être sans objet, considérez-la comme non-avenue."

—Après le combat de Calata-Fimi, Garibaldi publie la proclamation suivante:

Calata-Fimi, 16 mai.

"Soldats!

"Entouré de compagnons tels que vous, on peut tout oser, et je vous l'ai montré hier en vous menant à une rude entreprise, à un ennemi nombreux et occupant de fortes positions. J'avais foi en vos fatales baïonnettes, et vous voyez bien que j'avais raison.

"Tout en déplorant la triste nécessité d'avoir à combattre des soldats italiens, nous devons reconnaître que nous avons trouvé une résistance digne d'une meilleure cause, et nous avons vu par là de quoi nous serons capables le jour où la famille italienne sera tout entière groupée autour du drapeau de notre rédemption.

"Le continent italien saura demain et fêtera la victoire de ses libres enfants et de nos braves amis siciliens. Vos mères, vos amantes, fières de vous, se montreront alors dans les rues la tête haute, le front radieux.

"La lutte nous a coûté, il est vrai, l'existence de frères chéris, tombés aux premiers rangs, mais ces martyrs de la sainte cause des Italiens vivront dans les fastes de la gloire nationale.

"Je ne manquerai pas de signaler publiquement les noms des braves qui ont si vaillamment guidé au combat les jeunes soldats encore inexpérimentés, et qui demain conduiront à la victoire sur un plus beau champ de bataille les soldats appelés à briser les derniers anneaux de la chaîne de notre chère Italie.

"Italie et Victor-Emmanuel.

"GIUSEPPE GARIBALDI."

Les Nationalités, journal français de Turin, publie un nouveau manifeste de Garibaldi. Ce document est conçu comme suit:

"Aux bons prêtres. Quoi qu'il en soit, quoi qu'il en advienne des destinées de l'Italie, ce clergé qui fait aujourd'hui cause commune avec les oppresseurs de tous pays, ce clergé qui achète des soldats étrangers pour combattre ses frères italiens, c'est vous-même à l'exécration des générations futures.

"C'est une grande consolation pourtant, et comme une promesse que la vraie religion du Christ ne sera pas perdue, que de voir en Sicile les prêtres marcher à la tête du peuple pour combattre la tyrannie.

"Ugo Bassi! Verità! Gamsoretti! Manchi! vous n'êtes pas morts tout entiers. Chers martyrs, champions sacrés de la cause nationale, le jour que votre exemple sera suivi, l'étranger aura cessé de fouler notre terre, il aura cessé d'être le maître de nos fils, de nos femmes, de notre patrimoine et de nous-mêmes.

"G. GARIBALDI."

Le même journal publie la lettre suivante, écrite par le baron Rosolino Pilo (des comtes de Capaci), deux jours avant l'affaire où, sur le champ de bataille, il a trouvé une mort glorieuse:

"Demain soir, je marche sur Partenico avec mille hommes pour rejoindre Garibaldi et en exécuter les ordres que son courrier exprès m'apporta aujourd'hui. Je t'envoie le billet qu'il m'écrit. Tu ne saurais croire quels pas de géant fait notre révolution. Hier, une colonne de 5,000 croates napolitains a été, à Calata-Fimi, battue à plates coutures. Attaquée par la colonne de Garibaldi, elle n'a pu résister au choc des nôtres, qui, dès la première décharge, se sont élancés sur elle à la baïonnette. A Partenico, nos compagnies ont défait les troupes royales, et la grande route est couverte des cadavres des fuyards.

"La cavalerie, battue aussi, et le reste des troupes, 1,300 hommes environ, ayant atteint Monsalepre, y tomba dans une embuscade dressée par les gens du pays. Les bandes du baron Sant'Anna et du marquis Fernandaro ont harcelé encore les débris de cette colonne, réduite à quelques soldats qui, harassés et maltraités, ont enfin pu joindre Palerme.

"J'ai connu la ville de Carini en pleine révolution et y ai institué un comité. Sur tous les clochers se déploie le drapeau tricolore, la ville est en grande fête et tu ne saurais croire jusqu'où va l'enthousiasme. Notre cause est en bon chemin et avant trois jours nous serons tous à Palerme.

17 mai ROSOLINO."

Voici la lettre du général Garibaldi à laquelle il vient d'être fait allusion:

"Calata-Fimi, 16 mai.

"Cher ami,

"Hier, nous avons combattu et vaincu. L'ennemi fuit en désordre vers Palerme, les populations sont très animées et accourent se joindre à moi. Demain, je marcherai sur Alcamo. Dites aux Siciliens qu'il est temps d'en finir, et d'en finir vite. Toute arme est bonne pour un brave, —fusil, faux, clou au bout d'un bâton.

"Rejoignez-moi et harcelez l'ennemi sur nos flancs: faites allumer des feux sur toutes les hauteurs qui l'entourent, tiraillez le plus possible de nuit sur les sentinelles et les postes avancés; interceptez les communications, enfin incommodez l'ennemi de toutes les manières. Nous nous reverrons bientôt.

"A vous, "G. GARIBALDI."

On lit dans l'Opinion Nationale:

"Diverses feuilles et correspondances d'Italie annoncent que l'amiral anglais Fanshawe, en croisière devant Messine, a intimé au commandant napolitain de la forteresse de cette ville défense de la bombarder et de l'incendier, comme ont fait plusieurs fois déjà les généraux du roi de Naples. Nous aimerions à apprendre que cette intimation a été ou doit être appuyée par les chefs des forces navales que la France a dans ces parages.

"Si les grandes puissances sont assez malheureuses pour être obligées de rester témoins impassibles d'une lutte comme celle qui a lieu en Sicile, encore faut-il qu'elles y apparaissent et agissent comme ces témoins de duels qui empêchent les combats de dégénérer en boucheries déloyales et inutiles."

—On annonce qu'un service de petits bateaux à vapeur anglais et français a été établi entre Palerme et Naples. Il faut espérer que l'on arrivera par ce moyen à recevoir des nouvelles certaines de la Sicile.

Voici la partie politique du discours prononcé par M. Fould, au concours régional de Tarbes, et dont nous avons déjà parlé:

"Nous recueillons déjà et bientôt nous recueillerons plus encore les bienfaits d'une administration libérale et d'une prudente politique. La voie économique dans laquelle la France vient d'entrer résolûment inaugurera pour notre pays une ère féconde de richesse et de prospérité.

"Que notre reconnaissance s'adresse au prince à qui nous devons tant, qu'elle s'augmente, s'il est possible, du souvenir des difficultés dont il a su triompher! Rappelons-nous, messieurs, ce qui se passait, il y a un an à peine. La nation était engagée dans les hasards de la guerre. Chaque famille voyait un parent, un ami exposé au sort des batailles, et bien des pleurs coulaient silencieusement. Mais l'éclat de nos victoires faisait taire nos plus vives douleurs, et la France entière enivrée s'élançait avec passion derrière le souverain qu'elle admirait. Qui eût ou il eût pu la conduire s'il ne s'était montré plus sage qu'elle! Vous avez vu l'empereur demeurer calme lui seul au milieu de cet entraînement général. Vous l'avez vu, après avoir assuré le succès de ses desseins et l'indépendance d'une nation alliée, rendre au monde une paix inespérée.

"Tant de modération, dans le passé est un gage certain pour l'avenir. L'Empereur a maintes fois proclamé ce qu'il voulait: assurer à la France le rang qui lui appartient et inaugurer les bienfaits de la paix. Les paroles qu'il prononçait le 1er mars à l'ouverture de la session législative ne sont pas sorties de votre mémoire: "Cette paix, disait-il, je la veux sincèrement et je ne négligerai rien pour la maintenir."

"Ne vous laissez donc pas gagner, messieurs, par les inquiétudes que les partis s'efforcent de répandre, ayez foi en celui qui vous a sauvé de leur aveuglement et de leurs excès. Malgré les événements qui troublent quelques États de l'Europe, malgré l'agitation et la défiance que l'on cherche à exciter dans les esprits, la France, calme et prospère, peut se livrer avec sécurité à ses travaux. Elle sait que l'Empereur est assez fort pour inspirer à tous le respect de ses droits et qu'il est trop loyal voisin et allié trop fidèle pour menacer ceux des autres."

On écrit de Berlin, le 28 mai:

"Le comité permanent du congrès des économistes allemands a publié, le 15 mai, l'invitation au congrès de cette année. Le congrès aura lieu à Cologne du 10 au 14 septembre. Les questions à l'ordre du jour sont à peu près les mêmes que celles de l'année dernière. La première question s'occupera des moyens d'amener une connaissance plus solide et économie politique aux fonctionnaires administratifs; la deuxième, de la liberté de l'industrie et de l'abolition des corporations, la troisième, des Associations industrielles, la quatrième, des droits de sortie, sel, des droits sur les fers, des droits de sortie sur les peaux; la cinquième, des questions d'agriculture et de forêts. Le congrès des économistes sera suivi immédiatement de celui des agriculteurs et forestiers. Ce dernier sera ouvert le 16 septembre à Heidelberg.

(Gazette nationale.)

—La mission française d'Abyssinie, composée de M. le capitaine de frégate Russell, chef de la mission, et MM. Georges et de Guérouville et Marins et Boissenger, enseignes de vaisseau, est arrivée récemment à Paris.

"On assure que le résultat qu'elle avait en vue a été complètement atteint, et que, par suite des concessions consenties dans le traité qui vient d'être négocié Nikuse, chef principal de l'Abyssinie, la France se propose de créer immédiatement un dépôt de charbon sur le littoral de la mer Rouge.

Cet établissement est nécessité par les besoins du service à vapeur qu'on va être organisé par la Marine impériale entre Suez et Shanghai pour les besoins de l'expédition française en Chine.

On mande de Constantinople que l'ancien grand visir Mehemet-Kybrizli-Pacha a été rétabli dans ses fonctions et chargé par le Sultan de diriger personnellement l'enquête qui doit avoir lieu dans les provinces européennes de l'empire en faveur des sujets chrétiens de la Porte.

—On lit dans le Journal du Loiret:

"Un crime dont les circonstances sont atroces vient d'être commis à Saint Ay.

"Une jeune fille de la commune, âgée de 23 ans, Esther Miard, était parvenue jusqu'à la dernière heure à dissimuler sa grossesse. Dans la nuit du mercredi à jeudi, les premières douleurs se firent sentir.

"Le matin, vers cinq heures, après le départ de son père et de sa mère, Esther accoucha. Le petit enfant était né vivant, il criait; elle appela sa jeune sœur, âgée de 12 ans, et la pria de lui chercher un chiffon. Celle-ci apporta un morceau de toile que la mère mit dans la bouche de l'enfant pour l'étouffer.

"La petite créature ne pouvait plus crier, mais elle continuait à se débattre. Esther s'adressa de nouveau à sa jeune sœur, et lui dit d'aller faire un trou dans le jardin. Celle-ci obéit encore, prit une pioche et creusa une fosse. Puis elle revint prendre l'enfant des mains de sa sœur et l'enterra vivant. Pendant l'ensouissement, la pauvre créature se débattait toujours, de l'aveu même de la coupable.

"Dans la journée, cette jeune fille vint planter des feuilles sur la tombe, qu'elle entoura d'une corbeille de verdure. On ne sait comment expliquer cette attention si bizarre, après un pareil crime. Les deux sœurs ont été arrêtées et écrouées à la prison d'Orléans. Elles se sont décidées à faire des aveux complets."

Décédé hier, à huit heures du soir, M. J. P. DESBOIS, à l'âge de 62 ans. Ses amis et connaissances et ceux de MM. Deluzain et Droux sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie.

Le convoi partira de la rue St-Philippe, No. 223, entre Villeré et Robertson.

☞ Il n'y a pas de préparation qui calme les nerfs comme l'AMER DE HOSTETTER. Bien que le remède de ce fortifiant repose principalement sur ses étonnantes guérisons de la dyspepsie, de la maladie du foie, &c., on en a reconnu l'efficacité pour les affections nerveuses. Des milliers de dames y ont recours pour l'hystérie, la migraine, le vertige, la faiblesse, et toutes les maladies auxquelles le sexe est sujet. L'Amer donne de la force, combat les dérangements, et aucune réaction fâcheuse n'en suit l'usage. On ne peut en dire autant des toniques ordinaires. 18 juin—4f

Faiblesse des reins.

☞ Ce mal résiste généralement à tous les traitements et la maladie s'en va lentement mais sûrement. Si la désorganisation n'est pas trop avancée, le SIROP PERUVIEN peut en arrêter les progrès et le patient est soulagé s'il n'est pas radicalement guéri.

Shirley, Mass, 6 oct 1859.

Aux propriétaires du Sirop Péruvien.

Messieurs—J'avais, depuis nombre d'années, des douleurs bilieuses et une maladie de glandes, accompagnée de dyspepsie. Mes douleurs étaient atroces. Un ami m'engagea à faire l'essai du sirop péruvien. je suivis son conseil, et, à ma grande joie, à la grande joie de ma famille, le mal a aujourd'hui disparu. Je recommande aux personnes atteintes le remède à ceux qui souffrent ce que j'ai souffert.

T. M. BAKER.

A vendre à la Nouvelle Orléans en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Agence générale. 16 juin—20,22 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

☞ PERRY DAVIS.—Ce nom est célèbre dans le monde, non pas à cause du fameux remède—le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS,—mais à cause de la libéralité de celui qui le porte, à raison de ce qu'il a fait pour la Tempérance et de son dévouement de chrétien. L'église qu'il a fait bâtir en 1853, pour le Baptist Society, sera un monument éternel.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires. 18 juin—20,22 Nos 21 et 151 rue de Chartres.

UNE QUESTION.

Avez-vous fait l'essai de L'Elixir de Wright, pour la faiblesse, la dyspepsie, les maladies des organes génitaux, l'insomnie et tout ce qui dénote une constitution délabrée?

Ne perdez pas de temps!

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires. 18 juin—20,22 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Papier Fruneau, contre l'asthme.

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

☞ Le papier Fruneau fait cesser à l'instant la toux et l'oppression; son usage prolongé procure une guérison complète. Lisez la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1860.

Monsieur,—Asthmatique depuis ma naissance, je n'avais jamais trouvé de remède qui pût calmer mes accès. L'essai que j'ai fait du PAPIER FRUNEAU a été des plus heureux; l'effet en a été immédiat, et je pourrais dire qu'il est de mon devoir et je ne le recommande à tous ceux qui, comme moi, sont affligés de cette affreuse maladie qui les fait souffrir.

LOUIS NAPOLEON ROCHARD,
Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Le Papier Fruneau se vend à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux pharmaciens, et spécialement chez F. Gioeni, au coin des rues Remparts et St-Philippe, qui en est le dépositaire général. Ymai—3m

A LOUER.

UNE DOMESTIQUE, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière, gardienne d'enfants et excellente domestique de maison. S'adresser au No. 170, rue Trémé, entre Ste-Anne et Dumaine.

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1860.

Conformément à la requête qui m'a été adressée par le clergé de ce diocèse, les compagnies composant la Légion de la Louisiane sont priées d'assister aux funérailles de Monseigneur A. BLANC, Archevêque de la Nouvelle-Orléans, qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M.

La ligne sera formée à 4 heures et demie précises en face de l'arsenal, rue St Pierre, la droite s'appuyant sur la rue de Chartres.

Tenue d'été, équipement complet.

PAUL E. THEARD, Major de l'Artillerie d'Orléans, commandant pro tem. de la Légion de la Louisiane. 22 juin

Bataillon des Chasseurs à Pied de la Louisiane.

ORDRE GÉNÉRAL.

Funérailles de l'Archevêque catholique du diocèse.

Conformément à l'ordre émanant du Quartier Général de la Légion, le bataillon des Chasseurs à Pied de la Louisiane prendra les armes aujourd'hui, 22 juin 1860, pour assister en corps aux funérailles de l'Archevêque A. Blanc.

Les compagnies se formeront à 3 1/2 heures, à leurs arsenaux respectifs et viendront se réunir à la ligne de bataille s'appuyant sur Royale et Orléans, à 4 heures précises P. M., en grande tenue.

Le commandant espère que les Chasseurs se feront un devoir sacré d'être présents aux derniers honneurs rendus au Chef du clergé qui s'est si noblement mis à leur disposition dans des occasions solennelles.

Par ordre du capitaine, HENRY St-PAUL, commandant le bataillon. CHS. ARROYO adjudant. 22 juin—1

Chasseurs à Pied de la Louisiane.

DEUXIÈME COMPAGNIE.

ATTENTION.

Conformément à l'ordre du major Paul Théard, de l'artillerie d'Orléans, commandant pro tem de la légion de la Louisiane, la seconde compagnie prendra les armes en grande tenue, avec képy, vendredi, 22 du courant à 4 1/2 heures, pour assister aux funérailles de Monseigneur l'Archevêque A. BLANC.

Réunion à la caserne à l'heure précise.

Par ordre du capitaine J. A. CASADAVANT, Sergent-Major. 22 juin

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nlle-Orléans, le 22 juin 1860

Le Bataillon prendra les armes aujourd'hui, vendredi, 22 juin, à 4 heures P. M., pour assister aux funérailles de Monseigneur Antoine Blanc, archevêque de ce diocèse.

Tenue d'été—képis. Réunion à l'arsenal. La musique devra être prête à 4 heures précises.

Par ordre du major Paul E. Théard. P. E. DE GOURNAY, adj. major. 22 juin—1

Société de St Vincent de Paul.

Les membres de la Société de St. Vincent de Paul sont invités à s'assembler au presbytère de la cathédrale, cette après-midi à quatre heures et demie, pour accompagner le convoi funèbre de feu Monseigneur Blanc.

ALFRED DAMARIN, Secrétaire du Conseil Particulier. Nouvelle-Orléans, 22 juin 1860.

Portraits de l'archevêque Blanc.

M. CAMILLE, artiste en photographie, No 19, rue de l'Hôpital, coin Vieille Levée, est prêt à livrer dès aujourd'hui, des portraits parfaitement exécutés, de l'archevêque Antoine BLANC, faits sur une photographie de ce prélat prise il y a trois mois. Les portraits seront vendus depuis 25 cents et au-dessus, au coin du grandeurs. 22 juin—3

Avis au public.

LES personnes qui désirent acheter le portrait de Monseigneur l'Archevêque A. BLANC, en trouveront chez A. Constant, rue Hôpital no 20, encoignure Vieille Levée et chez le portier de l'Archevêché. 22 juin—3 A. CONSTANT.

Pois Clayed de la Caroline.

200 sacs pois frais. Il n'y a aucun entre [illegible] sur le marché. Les facteurs qui en désirent feraient bien de s'adresser de suite. E. R. FOULE. 22 juin 74, rue des Magasins, entre Poydras.

NOUVEAU COURS D'ANGLAIS

Mardi prochain,

13 ....Rue St-Charles.... 13

Les personnes qui commenceront ce [illegible] PAIERONT MOITIÉ PRIX.

N. B.—On doit se faire enregistrer de suite. 24 juin—3

PERDUE.

UNE JUMENT GRISE, ayant deux marques, formant le croix de cinquante de dos, près des cuisses, s'est perdue depuis vendredi 15 juin dans les environs de Lafayette. On la voit dans la rue, entre Appolo et Bacchus. La personne qui la ramènera recevra une récompense libérale, chez Mme BIGLA. 17 juin—7 Terpsichore et Suisse.

RHUM—15 pipes rhum coloré et rhum blanc, en débarquement du brick M. A. Sierens arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 14, rue de la Douane. 21 juin

SUCRE—en caisses sortes, en débarquement du brick M. A. Sierens arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 14, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 juin

Restaurant et Hotel de l'Aigle,

RUE MADISON

Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût.

Les Sieurs BOULO et SIMON, tous deux rois des, préviennent leurs amis et le public qu'ils ont récemment acquis le RESTAURANT DE L'AIGLE, rue Madison. Ils tiendront toujours une table servie avec le plus grand soin qu'il soit possible et des meilleurs vins et liqueurs. 21 juin—1 m

Conservez vos dents!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE.

148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Les dents sont indispensables à l'homme: aussi elles sont de beaucoup plus de prix qu'on ne le pense. Les maladies des dents produisent l'affaissement des lèvres, les ravages des dents et l'impression sur le visage d'une certaine vieillesse. Les conséquences qu'entraîne la perte des dents sont moindres quand on est prévenu. Ils sont souvent plus tôt que l'on n'attend. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 17 mai—1m, jeud et vend—1mp

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT.

84, Rue Royale, au Premier.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientèles qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et les soins qu'elle apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

ATTENDU par les navires Fanny Baker, Marathon, Yolla Wilkye, Lizzie Boggs et Kalauine, de Bordeaux:

20 barriques Cognac, Gautier Frères (42), [illegible]
30 quarts do Guldenburg 1856 do
30 ancres do 1858 do
30 anglaises do Larronde, Vieux Cognac.
20 quarts do Champagne, Vineyard propriétaires [illegible]

[illegible — list of wines: Vin rouge Larronde, Château Margaux, Château Lafitte, Latour, Haut Brion, St-Estèphe, St-Julien, Sauternes, Frontignan, Anisette, etc.]

V. MAIGNAN, 20 juin 17, rue St-Louis

CORSETS IMPERATRICE.

227, rue Royale.

Mme AD. FLANDRAIN a l'avantageusement connue à la Nouvelle-Orléans et les environs connaissent, pour la confection soignée de tous genres de corsets qu'elle fabrique depuis quelques années, invite toutes les Dames à lui faire l'honneur de la visiter et les engage à venir faire un de ses corsets, coupe et conservateur de la taille, et dont la réputation est toujours et grande à Paris.

Mme Ad. Flandrain fait sur commande des corsets en soie pour mariage et en coutil français; des corsets pour Dames enceintes et pour nourrices; ceintures pour relevé de couches, brassières, épaulettes de grâce pour enfants, bas aussi pour varice, et tout ce qui concerne l'orthopédie pour dames, et sur commande de MM. les docteurs.

Pour éviter toute contrefaçon, les objets fabriqués par Mme Ad. Flandrain portent le cachet de la maison.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de la Poste.

Nlle-Orléans, le 6 août 1856.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu:

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.

HENRY PEYCHAUD, Président,
S. PLASSAN, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs:

S. PLASSAN, THOS. N. BLAKE,
C. H. KERNION, B. NACTRE,
A. LAFOREST, F. MORENO Jr.,
P. MALOCHEE, PAUL QUEYROUZE,
H. PEYCHAUD.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS:—
Alphonse Miltenberger, J. B. Gribble,
A. Rochereau, F. O. Noblom,
M. M. Wright, A. Reichard,
L. Millaudon, G. Sabatier,
O. Laurve, R. M. Darby,
J. M. Bonsaldo, J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'État de la Louisiane.

Bureau No 58, rue du Camp.

CAPITAL..............$300,000.

—DIRECTEURS:—
J. Lapène, E. H. Harris,
Théodore Frois, J. H. Robert,
A. D. Grieff, J. A. Bonnabel,
Jacob Jolly, Amédée Landry.
K. Gemoshens,

Cette Compagnie sera prête pour les affaires le 1er SEPTEMBRE PROCHAIN et assurera contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les dommages occasionnés par l'incendie et contre tous les risques habituels, aux taux courants des primes.

Une remise de QUINZE POUR CENT en argent sera faite aux personnes qui se feront assurer dans ce Bureau.

E. GANUCHEAU, Président.
A. PICOLET, secrétaire.

Nlle-Orléans 17 août 1858.

DIVERS en magasin—
150 barriques vin rouge bon ordinaire.
40 barriques vin rouge St-Lambert;
25 do do pour familles;
50 do do Castenac;
25 do do Grand Vin Larose.
20 do do do do.
50 caisses vin rouge de diverses marques.
10 do vin blanc Haut Sauterne, Vieux;
10 do vermouth Noilly, Prat & Co.;
70 do vin Muscat Jourdan frères Mt aîné;
100 do absinthe et kirsch Edouard Pernod;
75 1/4 et 1/8 Xérès pâle;
30 1/4 et 1/8 Burgundy Port;
15 damejeannes de 5 gallons, vieux Madère de première qualité;
510 quarts pipes cognac Edmond Jaulin, Julien Lefebvre, Chas Jobit & Co, Commandon & Co, Fine Champagne, Vinegrowers & Co, Larronde, Frères et J. Corte, pour vente par X. LAMBERT, No 68, ancien 61, rue des Magasins.

CHARTE DE LA Compagnie du Chemin de Fer DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ÉTAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans:

Qu'il soit connu, que ce 18 de mois de juin, dans l'année de notre Seigneur, mil-huit cent soixante, et de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, la quatre-vingt quatrième;

Par devant moi, Edouard Barnett, notaire public dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, ont comparu les personnes soussignées et consenties, qui, séparément, ont déclaré que sous l'autorité des statuts de l'État de la Louisiane, relatifs à l'organisation des corporations pour des fins de travaux, elles se sont associées, et ont formé une corporation et de même que ceux qui représenteront, de se former et de se constituer en une corporation sous les stipulations, règlements et les obligations suivantes, à savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom de la Corporation de cette Association sera "LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS."

ARTICLE II.

Le local des affaires et le domicile légal de cette Corporation sera fixé dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Association est de construire et d'entretenir le chemin de fer dans la ville avec les embranchements qu'elle pourra, et de transporter des passagers et généralement d'exercer tels pouvoirs et privilèges incidents qui sont pas par la loi, ou qui seront à l'avenir conférés pour la construction et le service des chemins de fer de la ville.

ARTICLE IV.

Le capital social de cette Association est par les présentes fixé à un million de dollars, représenté par dix mille actions de cent piastres chacune. Cinq pour cent de chaque souscription seront payables au moment de signer ces articles, et le reste sera payable par le Bureau des Directeurs pourra que la somme entière à chaque quotepart ne soit pas excédée, [illegible] de quinze jours après la notice.

Dans le cas où un souscripteur refuserait ou négligerait de payer ponctuellement sa quote part ou ses quotes parts à l'époque de la maturité ou lorsqu'elles seront dues, on y ajoutera un intérêt de 8 pour cent par an, à partir de l'époque jusqu'au paiement, et dans le cas où le retard persisterait plus de trente jours, le Bureau de Direction se réserve le droit de faire vendre à l'enchère publique les actions du dit souscripteur pour le paiement de la portion ou des quotes parts dues, après avis de trente jours.

ARTICLE V.

La dite corporation par les présentes assume toutes les obligations de John B. Slawson, comme principal, et de Henry Hart, Frederick Wintz et Patrick Irwin, comme cautions dans le contrat de l'achat du droit de passage pour la construction des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après l'acte passé par Chs. E. Fortier, notaire de cette ville, le 17 avril 1860, et s'oblige à construire les dits chemins d'après les plans et les spécifications, et dans le délai et de la manière mentionnés dans le dit contrat, et aux conditions d'après les dites clauses; le reste des quarante mille piastres, qui seront payés par ledit contrat qui sont payables de leur part à payer la somme de dit contrat.

Dans le cas de $1,000 comptant, avancé par les dits souscripteurs, sera appliqué au remboursement des quotes parts sur les actions qui ont été souscrites par J. B. Slawson, Henry Hart, Frederick Wintz et Patrick Irwin, dont la proportion de leur intérêt du dit paiement de la somme comptant avancée par eux, pour l'achat du droit de passage, et aux paiements de leurs quotes parts, ayant pour but de rembourser lesdits souscripteurs [illegible] lieu au paiement de tous les billets de compagnie et qui seront payables à l'ordre de Henry Hart, Frederick Wintz et Patrick Irwin, et qui seront endossés par les dits 17 février, et payable à la Banque de l'État de la Louisiane, à six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente-six mois de date, portant 6 p. cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au parfait paiement. Lesquels billets ont été préparés par le dit contrat, ont été payés sur le capital de la corporation et si dite compagnie s'oblige expressément à les payer à leur maturité, par un travail en effet.

ARTICLE VI.

L'association commencera ses opérations à partir de la date de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette association aura un sceau de corporation, dont la vignette représente un omnibus, dans un cercle avec des mots et un objet, et le nom de la corporation seront inscrits.

ARTICLE VIII.

Les articles de cette association pourront être modifiés ou changés et le stock capital être porté à un montant quelconque n'excédant pas deux millions de dollars, d'après la forme prescrite par la loi avec le consentement des deux tiers des actionnaires, après une assemblée générale qui sera convoquée, après un avis de trente jours au moins publié dans deux journaux de la Nouvelle-Orléans, pendant ce délai les actionnaires pourront, à la pluralité des votes, convoquer à leurs dires, mais aucun dividende ne sera distribué avant d'avoir [illegible] au fur du capital, et aucun dividende n'est déclaré, au détriment de la Corporation.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation seront remis à un Bureau de Directeurs, composé de douze personnes, dont chacun devra posséder de son propre droit au moins dix actions d'une valeur entièrement payée du capital social de cette Association.

ARTICLE X.

Les actionnaires suivants, savoir: J. B. Slawson, Henry Hart, Frederick Wintz, Patrick Irwin, Alfred Penn, Samuel Smith, Armand Heine, James O. Nixon, Wm. Forstall, Josiah Cole, J. L. F. Warner et George W. Helme, composeront et constitueront par le présent, le premier bureau de directeurs, lesquels sont en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs et choisiront un président; les dits directeurs auront le droit de remplacer par une nouvelle nomination le Président, et sera rempli par ordre du Bureau qui cette vacance sera remplie d'après les termes de l'article XI.

ARTICLE XI.

Le troisième lundi de décembre de l'année 1861, et chaque année après, il y aura une élection pour douze Directeurs par les actionnaires, qui se tiendra dans le Bureau de la Corporation, de laquelle élection sera publiée avis au moins de deux semaines dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XII.

La majorité des voix comptant une voix pour chaque action sur laquelle on votera sera suffisante pour élire un directeur. [illegible]

ARTICLE XIII.

Une majorité des directeurs sera nécessaire pour former un quorum et pour la conduite de toutes les affaires.

ARTICLE XIV.

[illegible]

ARTICLE XV.

Le bureau des directeurs nommera un Secrétaire et un Trésorier, et tels autres agents et employés qu'ils jugeront nécessaires.

ARTICLE XVI.

Des livres pour l'enregistrement et le transfert des actions seront tenus dans le bureau de la corporation et tous transferts devront être faits sur les dits livres.

ARTICLE XVII.

Le défaut par quelque cause que ce soit d'élire des directeurs le jour fixé à cet effet, ne sera pas une cause de dissolution pour la corporation, mais les directeurs resteront en fonction jusqu'à ce qu'une autre élection ait lieu.

ARTICLE XVIII.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou pour toute autre affaire, aura droit de voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour chaque action inscrite sur les livres à son nom.

ARTICLE XIX.

Nul associé, dont le nom apparaîtra sur ce contrat ne sera responsable pour les dettes de cette corporation au delà du montant non payé de ses actions.

ARTICLE XX.

Des minutes de toutes les séances du Bureau des directeurs seront tenues par le secrétaire et signées par le président et le secrétaire.

ARTICLE XXI.

Le Bureau des Directeurs pourra accepter provisoirement tout pouvoir ou privilège conféré à cette association par tout amendement de la loi sous laquelle elle est formée, ou par l'adoption de tout nouvel acte ou ordonnance de la Législature ou du Conseil de Ville, sous l'acceptation finale de tout pouvoir ou privilège sera déterminée par un vote d'une majorité des actionnaires.

ARTICLE XXII.

La liquidation des affaires de cette association sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet, après soixante jours d'avis donné dans deux journaux de la Nouvelle-Orléans. Lesdits liquidateurs auront des pouvoirs suffisants, résiliation de cette ville et non seulement envers l'association; le terme de leur office sera précisé; tous les pouvoirs des liquidateurs leur seront conférés; la période de liquidation sera fixée aussi bien que leur salaire, de la manière que les actionnaires réunis en assemblée générale décideront par résolutions.

ARTICLE XXIII.

Les noms et les intérêts respectifs des parties à l'effet acte sont déclarés être comme il suit, savoir:

Noms.	Nombre d'actions.	Montant.
J. V. Slawson	2,000	$200,000
Frederick Wintz	1,000	100,000
Henry Hart	1,000	100,000
Patrick Irwin	1,000	100,000
Alfred Penn	1,000	100,000
Samuel Smith & Co	1,000	100,000
A. & M. Heine	875	87,500
Josiah Cole	200	20,000
Peschier & Forstall	200	20,000
J. L. Warner & Co	200	20,000
Jas O. Nixon	200	20,000
Geo. W. Helme	200	20,000
E. J. Hart	100	10,000
S. T. Taylor	100	10,000
Michel & Kounts	100	10,000
John R. Bahiller	140	14,000
William Massey	100	10,000
Jamison & McIntosh	100	10,000
Mrs S. H. Wood	100	10,000
Davidson R. Pentz	100	10,000
J. D. Beis & Son	50	5,000
Robert P. Smith	50	5,000
C. H. Slocomb	50	5,000
Jules Boult	40	4,000
Hypolite Gilly	25	2,500
Total	10,000	$1,000,000

Ainsi fait et passé dans ladite ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, mois et année que ci-dessus, en présence de Marcel T. Ducros et d'Antoine Conaud, témoins majeurs, expressément requis et domiciliés dans cette ville, qui ont apposé leurs signatures ci-dessous, avec les dits comparants et moi, notaire.

L'original signé J. B. SLAWSON et autres.
M. T. DUCROS,
A. CONAUD,
EDWARD BARNETT, Notaire public.

Je certifie que l'acte ci-dessus est une copie véritable de l'original tel qu'il est consigné dans mes minutes.

Nouvelle-Orléans, ce 18 juin 1860.

EDWARD BARNETT, Notaire public.

Le soussigné, receveur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, certifie que la charte qui précède a été enregistrée dans le livre de Société No 6, folio 414. Nlle-Orléans, ce 19 juin 1860.

CHARLES DARCANTEL, Député-Recorder.

22juin—5 sem. 1f p.s.

LOUIS DUFAU, AVOCAT.

☞ Son office reste temporairement au coin des rues Baronne et Commune, dans les bâtisses de l'Université.

M. LOUIS DUFAU saisit cette occasion pour remercier le public louisianais du patronage qui ne lui a jamais fait défaut depuis douze ans comme professeur. Il compte sur la même bienveillance dans sa nouvelle profession qu'il a embrassée. Il prend la liberté de recommander aux familles qui ont confié leurs enfants Messieurs COLE & FASSIER qui continueront son école de grammaire, et qui sont des professeurs d'une instruction, d'une énergie et d'une moralité à toute épreuve. 15 juin—1m 1rep.

ATTENTION.

VENTE A CREDIT

☞ Bottes et souliers, habillements, chemises.—Nous appelons l'attention des acheteurs, à la vente de bottes et souliers, habillements, chemises &c., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blaise & Lesassier, No 63, rue de Chartres.—Conditions à la vente.

NOVA SOCIEDADE LUSITANA De Beneficencia de Nova-Orleans.

NOTICIA ESPECIAL.

Os membros que compoem esta Sociedade se reunirão em sua sala situada na esquina das ruas Elysian-Fields e Greatmen, DOMINGO, 24 do corrente mez, ás 4 horas da tarde em ponto; com o objecto de assistirem as ceremonias funebres que devem ter lugar em honra do cadaver do seu primeiro socio e Grande Marechal, DON JUAN BARCELO, do cemiterio No 2, rua de St Louis, ao cemiterio da rua Olivei, á tumba desta Sociedade, a onde descansará o seu eterno REPOUSO.

O Sr. Presidente espera que todos os membros estejam presentes nesta solemne occasião; e os amigos e conhecidos do defunto, são respeitosamente convidados a assistir as ditas ceremonias fúnebres que terão lugar.

Por ordem do Sr. Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
N. O., 19 de junio de 1860.

Nouvelle Société Lusitane de bienfaisance de la Nlle-Orléans.

AVIS SPÉCIAL.

LES membres de cette Société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes, DIMANCHE 24 du courant, à 4 heures précises de l'après-midi, pour assister aux cérémonies de la translation des restes de leur frère et premier grand maréchal JUAN BARCELO, du cimetière St Louis à la tombe de la Société, au cimetière Olivier.

Les membres sont instamment priés d'être ponctuels dans cette circonstance solennelle. Les amis et connaissances du défunt sont respectueusement invités à se joindre à la Société.

Par ordre du président.
ANTHONY SAMBOLA, secrétaire. 19 juin—3f

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Se suplica á los miembros que la componen se reunan en casa del Sr Presidente, calle de Chartres, No 205, el DOMINGO PROXIMO, 24 del corriente á las 4 de la tarde, para asistir á la ceremonia de exhumación y traslación de los restos del socio Juan Barcelo, al Nicho que la Sociedad Nueva Lusitana, ha dedicado á la familia del espresado Socio.

De orden del Presidente.
BERNARDO RODRIGUEZ, Secretario.
21junio—3f

Avis de Société.

J'AI admis aujourd'hui comme associé dans ma maison, M. José Casals et M. James T. Triay et j'ai établi une nouvelle maison sous la raison P. GUMA & Co. La procuration que j'avais donnée à M. James T. Triay est révoquée depuis le 1er courant. P. GUMA.

Nlle-Orléans, 6 juin 1860.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison P. Guma & Co, pour continuer l'importation de cigares de la Havane et le commerce de tabac en feuilles, au 81 du Canal, sans aucun changement que celui du nom de la maison.

P. GUMA,
JOSE CASALS,
JAMES T. TRIAY.

Nlle-Orléans, 6 juin 1860. 19 juin—15

Compagnie d'Assurance du Star,

Rue St Charles No 22.

Nouvelle Orléans 21 juin 1860.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, à ce bureau, LUNDI, 2 juillet prochain, à midi.

Par ordre du Board,
EMILE DE BUYS, Secrétaire.
21 juin au 2 juil

Bureau de la Compagnie des Chemins de Fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1860.

LE 15 du courant, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, M. J. B. Slawson a été élu Président et M. Wm F. Sinnott Secrétaire à l'unanimité.

Et, aujourd'hui, à une réunion du Board, M. E. J. [illegible] a été élu Ingénieur et Surintendant à l'unanimité.

Wm F. SINNOTT, Secrétaire.

21juin—4f

¡Demande d'Institutrice.

ON a besoin, tout de suite, d'une dame qui sache parfaitement enseigner le chant et la musique, et jouer bien du piano. On a également besoin d'une dame française, bonne institutrice, pour une classe de français, et qui s'entende en outre à la broderie et aux autres ouvrages à l'aiguille.

S'adresser au No 242 rue Royale, de 9 à 10 heures du matin. 21juin

DEMANDE DE CHAMBRES.

UN monsieur demande une ou deux chambres garnies, à proximité du quartier de la rue St-Louis.—S'adresser par lettre, à F. S. A., au bureau de ce journal.

Des informations quelconques AU SUJET DE CHARLES M. WATERMAN,

qui est parti de chez lui, rue St Pierre, No 147

JEUDI, 14 JUIN,

seront reçues avec reconnaissance par ses parents et par ses amis.

Lorsqu'il a quitté sa demeure il avait des vêtements noirs, des bottines en maroquin, portant un pantalon foncé, des bottines de satin blanc, ou avec la même [illegible]. Il a des cheveux et est petit de taille. Tous les journaux sont priés de reproduire cette annonce. 15 juin—

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.

16 juin 1860

Avis.—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent pour les bénéfices des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Belle propriété à louer,

Comprenant une grande maison avec galerie, cours, cuisines, écurie, etc., jardin, à fleurs et à légumes. S'adresser sur les lieux, rue des Grands-Hommes, entre Casser et [illegible]. No 727.

MAISON A LOUER,

à partir du 1er juillet prochain,

la maison No 5, Jackson Square, bâtisses Pontalba, rue St-Pierre.

S'adresser dans la dite maison, ou à M. Henry Peychaud, président de la Compagnie d'Assurance Hope, coin du Canal. 31 mai—1m3p

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks,

et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE,

à l'épreuve du feu et des voleurs.

FAIRBANKS & Co,

No 33, rue du Camp.

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE

La MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

DAVIS BROTHERS, Agents, No 33, rue du Camp.

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No. 19.

LES soussignés viennent de recevoir une facture de nattes à bon marché.

Également—50 pièces de nattes, largeur, couleur et qualités assorties.

Toiles cirées de toutes largeurs, de tous genres et de toutes qualités.

Tapis de toutes espèces—Médaillon, velours, Wilton, Bruxelles, 3 plis, etc., etc.

Abat-jour, couvertures de tables et de pianos, dessous de tables, etc., etc.

Tous ces articles sont offerts à une réduction.

A. BROUSSEAU & Co.

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, en quantités, sur commande. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés, et seront promptement remplies.

BLANCHIN & GIRAUD.

AVIS.

M. FERDINAND MOTZ est chargé de notre procuration, par acte au rapport de M. A. Boudousquié, notaire public. THIELE & SEILER.

Nlle-Orléans, 21 mai 1860.

MM. CONRAD SEILER et FERDINAND MOTZ sont chargés de ma procuration, par acte au rapport de M. Adolphe Boudousquié, notaire public. RICHARD THIELE.

Nlle-Orléans, 21 mai 1860.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Huile de graines de coton à vendre par S. PLASSAN, liquidateur, 38 et 40, Vieille Levée.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Savons à vendre par S. PLASSAN, 38 et 40, Vieille Levée.

ATTENDU par le navire Gutenberg du Havre—300 dames-jeannes de 5 gallons; 80 paniers champagne Perrier & fils, à vendre par CHAUDET & DESSEINT, rue Royale, Nos 147 & 149.

VINAIGRE à l'Estragon—25 caisses en débarquement du navire Falmouth, de Bordeaux, et au magasin, à vendre par FREAU & COUTURIÉ, 31 et 33, rue Gravier.

Avis

Aux Pompiers et au Public de la Nlle-Orléans.

A PARTIR de jeudi, 14 du courant, à midi, le "Fire Alarm Telegraph" donnera seul l'alarme et, à partir de cette date et de cette heure, le son des cloches sera le signal d'un incendie.

Par ordre du comité du Conseil,
A. HEBERT, Surintendant.

SANGSUES! SANGSUES!

50,000 SANGSUES HONGROISES d'une constitution facile, à vendre au gros et en détail, par la soussignée.

Le 1000 à raison de 70 piastres.
Le 100 do 8 do.

Les commandes de la campagne, pour du comptant seront exécutées dans le plus bref délai.

O. ROBIN, Pharmacien, enc. Ste Anne & Villeré

A LOUER

Une jolie RÉSIDENCE à la BAIE ST-LOUIS, à environ un quart de mille du grand wharf. S'adresser au No 32, rue Poydras, à EDOUARD DROUET.

L'ANCIENNE MAISON A. PAYA,

No 50, rue de Chartres.

Actuellement, même rue, No 78,

VIENT de recevoir par le steamer De Soto, un grand assortiment de brochures in-8o et in-12, et un assortiment complet d'Alfénide.

Ouvrages in-8o.

Jean-Bart et Louis XIV, par Eugène Sue;
Les Misères des enfants trouvés do
Paul et son chien, par Paul de Kock, &c., &c., &c.

Vol. in-12, brochés à 25c.

Les petits malheurs d'une jeune femme;
Trois femmes, par Emile Souvestre;
Histoire d'une jolie femme;
L'honneur des femmes;
Les femmes du Nouveau-Monde, par Xavier Eyma;
Les femmes honnêtes, par Henry de Kock;
Les Mystificateurs, par Ernest Capendu;
Le roi des Tropiques, par Xavier Eyma;
La treize d'argent, par do
Les peaux rouges par do
Les drames de la mer, par Alex. Dumas;
La maison de glace, par do
Le père Gigogne, par Alex. Dumas;
Le Pauvre Diable, par Roger de Beauvoir, et un très grand nombre d'autres romans d'auteurs en vogue.

Vin d'Oporto.

150 QUARTS pipes de la célèbre marque E. Reis, en débarquement de la barque Chesapeake, arrivée de Marseille, à vendre par S. PLASSAN, 38 et 40, Vieille Levée.

HUILE DE LIN—2000 gallons en pipes et en barils, à vendre à livrer par W. F. VREDENBURGH & Co, 38, Vieille Levée.

Ligne de la Malle de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.

AVIS AUX VOYAGEURS.—Le FLORIDA, steamer de la malle pour Mobile AUJOURD'HUI vendredi, 22 juin, s'arrêtera à la Baie St. Louis, Pass Christian et Mississippi City. Il prendra des passagers pour la Passe Christian et les déposera sur le steamer ALABAMA qui les débarquera à la Passe. R. GEDDES, Agent.

POUR MARSEILLE—Le navire américain JOSEPHUS, de 1re classe, capitaine Holbrook est maintenant en chargement et partira sous. Pour le fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers de cabine et d'entrepont, s'adresser au capitaine, à bord, au pied de la rue [illegible], ou à J. C. JENKINS, 122, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire américain GUTTENBERG, 1re classe; capitaine Weeks, partira positivement mercredi 20 juin prochain. Pour le prix du passage ayant de beaux emménagements pour les passagers de cabine et d'entrepont s'adresser au capitaine, à bord, au poteau 40, 1er District, ou BAXTER, LOVELL & CO.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 juin 1860

EN vertu de la 23me section de l'acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, en vertu de la 2me section de l'acte supplémentaire pour l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour, et dans le but de faire face à toutes les obligations des anciennes corporations, échéant dans l'année 1860.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, de cette date au 2 juillet 1860, à midi, pour l'achat de cent vingt cinq mille $125,000 chacun. Lesdits bons devront porter la date du 1er juillet 1860, payables dans 37 ans au moins d'intérêt de six pour cent payable à New York. [illegible]

Les propositions devront être endossées, "Enchères pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle-Orléans" et adressées à O. De Buys secrétaire. Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter l'une des enchères ou toutes les enchères. Conditions du paiement, comptant au Trésorier de la ville.

GERARD STITH, maire.
V. DUPLESSIS, contrôleur.
ADAM GIFFEN, trésorier.
N. WHITNEY, président du comité de finances du Board des Aldermen.
JOHN M. HALL, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants.
O. DE BUYS, secrétaire

Recherche.

UNE petite et très jolie collection de PORCELAINE FINE DE DRESDE, composée de vases et de figures à vendre à bas prix. Les connaisseurs et les amateurs du BEAU ARTISTIQUE, sont invités à venir examiner cette collection, au No 44, rue du Camp, au-dessus de la pharmacie de MM. B et G Abraud.

Avis de Société.

LES SOUSSIGNÉS ont, par acte au rapport de Theodore Guyol, notaire, en date du 11 juillet courant, formé, sous le titre de M. A. DE LIZARDI & CO une société de commerce en commandite dont le principal objet les affaires d'agence et de commission.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1860.

M. A. DE LIZARDI.
C. E. DUBREUIL.
Associés actifs
Par pro M. JULIAN DE LIZARDI, Associé en commandite
O. LEGARDEUR.

HOTEL DU NORD,

Encoignure Front Levée et Bienville,

TENU PAR M et Mme GEORGES.

Cet Hôtel, par sa situation exceptionnelle, étant des plus propres à [illegible] pour les personnes [illegible] de la campagne. Quant à la table (table d'hôte) elle est toujours d'un choix [illegible], et les prix des chambres [illegible].

Manufacture de Pianos en fer,

Pivots patentés à 7 octaves,

Grand format, hors de vue

TOUS les pianos qui sortent de cette manufacture sont garantis. Les [illegible] de demandes [illegible] par M. PIFFAUT se chargent toujours des réparations et des accords. 25 pour cent de rabais sur les pianos faits en commande. Atelier—rue d'Espagne No 9, entre Grands Hommes et Craps, 3e district. 19 juin—4

PERDU

UN CHIEN bull-terrier, tacheté, répondant au nom de JACK. La personne qui le ramènera au No 228, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson, ou au No 30, rue Toulouse, recevra une récompense libérale.

REÇU par le navire Danube du Havre—
25 caisses absinthe;
200 boîtes petits pois à beurre,
[illegible] au naturel;
Fromages champignons
A vendre par M. A. CALONGNE. 19 juin Anciennement maison Forbes, 205 et 207 rue Royale.

EN débarquement du steamship De Soto de New York—

ASPERGES.

1 douz asperges extra fines
1 do do do
1 do do ler choix,
A vendre par M. A. CALONGNE, Ancienne maison Forbes, 205 et 207 rue Royale.

Truffes

EN magasin—15 demi boîtes truffes—A vendre par M. A. CALONGNE, Ancienne maison Forbes, 205 et 207 rue Royale.

CORAIL ET BIJOUX

A PRIX RÉDUITS.

M. F. N. RIVERA, successeur Rossi et St Pierre vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL. Exposés à des prix réduits. Les amateurs des bijoux qui proviennent des trois grandes fabriques de la capitale.

Il a également reçu un magnifique assortiment de bijoux fins, d'ARTICLES FRANÇAIS et en imitation de diamants, de grenats, etc. Ainsi d'écrans rapidement soufflés. M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Le public est invité à visiter son magasin.

DEMANDE.

ON demande une jeune dame [illegible] qui ait une éducation [illegible] musique [illegible] de travail pour [illegible] enfants dans [illegible] S'adresser chez Mme L. T. CAIRE, 30, rue Dauphine.

MAISON Hébert & Escousse.

AVIS.

PENDANT l'absence de notre associé ESCOUSSE parti pour l'Europe, M. G. H. ANDRÉ fils est, par procuration, chargé de notre procuration.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1860.

HÉBERT & ESCOUSSE.

ASSOCIATION.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison E. GIRARD & COUTEUX, pour continuer les affaires d'importation de draperie et fournitures pour tailleurs, dans l'ancien local au coin des rues de Chartres et Bienville.

E. GIRARD
E. COUTEUX

E. Girard partant pour France, au moment, notre est chargée de la liquidation de ses anciennes affaires.

BEURRE jaune de Goshen extra.—En débarquement du steamer De Soto de New York—

30 firkins beurre jaune de Goshen, extra.
25 1/2 do do do
A vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61 Vieille Levée.

Il recevra par chaque steamer un envoi du meilleur beurre jaune de Goshen.

RIZ créole, riz créole—300 sacs riz créole, de différentes qualités, en magasin et à vendre par F. AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison V. & E. MAIGNAN, est dissoute d'un commun accord. Le nom de la raison sera employé par l'un ou l'autre des associés, en liquidation seulement.

VICTOR MAIGNAN.
EDOUARD MAIGNAN.

VICTOR MAIGNAN continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

LISEZ CECI.

☞ MADAME VIRGINICA, la grande prophétesse russe et somnambule, opère toujours des merveilles avec tous ceux qui viennent la consulter. Elle a trouvé le moyen de [illegible] les fortunes de tous [illegible] Mme Virginica tient les jours des 12 de la consultation. Prix au [illegible] Elle répondra au sujet des lettres affranchies qui lui seront adressées.

Nota.—Toutes communications accompagnées d'un timbre-poste pour affranchir la réponse, seront du plus [illegible] immédiate.

Avis.

ED. FROIDEVAUX a l'honneur de prévenir sa clientèle que sous peu de jours il sera de retour à sa maison rue de Chartres, No 62, et qu'il recevra, des magasins de rente et de détail, les dernières nouveautés [illegible] de l'Europe. Mme Froidevaux ne s'occupera du renouvellement complet du stock de la maison avant par le dernier incendie de la rue de Chartres, et pris pour compte par les compagnies d'Assurance.

Les dames sont respectueusement informées que des ateliers de modistes et de couturières en robes, dirigés par des premiers sujets aujourd'hui engagés à Paris, seront ajoutés à la maison à partir du 5e octobre prochain.

Le Dr G. W. LAWRENCE

MEDECIN RESIDENT DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à toutes les médecins ainsi qu'aux malades du dehors qui écriront pour le consulter. Il prépare en ce moment un traité sur les propriétés curatives des eaux de l'Arkansas. Pour sa compétence, il réfère respectueusement le public aux membres de l'Association médicale américaine.

FRUITS AU JUS—100 caisses fruits au jus de Rodel, 50 caisses fruits au jus de Lefèvre, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 115 rue Royale. 24 mai

LIQUEURS—15 caisses du Mont d'Or;
25 caisses punch au rhum;
10 caisses Élixir Raspail;
10 do crème de cacao à la vanille;
15 do Ratafia de cerise—au magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville.

MACARONI, vermicelle, pâte assortie—1000 caisses macaroni, 1000 caisses vermicelle, 300 caisses pâte assortie, 500 demi caisses macaroni et vermicelle, 25 boîtes semoule, qualité extra. A vendre par LANATA FRÈRES, 18 juin 9 et 11 rue Jefferson

VINS—300 barriques vin rouge Bergasse, très corsé, 50 pipes vin rouge d'Espagne, très corsé, 30 demi-pipes do do 100 barils madère, 100 barils vin de Porto. A vendre par LANATA FRÈRES 18 juin 9 et 11 Jefferson

VIN d'Asti blanc et rouge—25 caisses Tokai, 25 caisses Nebbiolo, 25 caisses Bracchetto, 25 caisses Barbera, 25 caisses Barolo, 25 caisses Moscato, 25 caisses Passeretta. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11 Jefferson.

ESSENCES—3 estagnons essence bergamotte, 3 estagnons essence de limon, 1 estagnon essence Portugal, 5 bouteilles essence Persico. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11 rue Jefferson.

QUININE—4,000 onces à vendre par E. J. HART & Co. No 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

PORC—600 barils mess, M. O. et rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, 37, rue Vieille Levée.

Distillerie et fabrique de chocolat.

35 et 37... Rue Quartier....35 et 37

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendus aux prix le plus réduits.

Dépôts de liqueurs, brandy, vins, sirops, eau de seltz, rue Bourbon, 85, près St Louis.

Sirops assortis, garantis de conserve à $3.75 la douzaine ou $3 en caisse, par L. C. CRESSON

AVIS.

D'APRÈS un ordre de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, M. Stanislas Plassan a été nommé liquidateur de la société de P. Martin & Co, pour la BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.

Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre ladite société ainsi que celles qui lui doivent, sont priées de s'adresser à S. PLASSAN, 38 et 40, Vieille Levée.

Ecoles Publiques du Deuxième District.

UN examen des élèves de l'École Supérieure des Demoiselles depuis 1856 et des élèves de l'École supérieure des garçons depuis 1856, dans le but d'accorder des diplômes, aura lieu dans la salle de la Bibliothèque, à partir du 25 juin, à 8 heures P. M.

Pour plus plus de détails, s'adresser dans la salle de la Bibliothèque. AUG. CASSARD, Secrétaire

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

Nlle-Orléans 20 mai 1860

LE 29 du courant, à une assemblée des Directeurs il a été déclaré un dividende de 4 et demi pour cent lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 11 juin, au bureau de la Compagnie. HENRY WHITTEMORE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'État de la Louisiane

UNE assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 25 juin prochain à 1 heure P. M.

Par ordre de la Direction
A. PICOLET, Secrétaire. E. GANUCHEAU, Président.

Nlle-Orléans, 23 mai 1860

DRY GOODS,

PRIX D'ENCAN.

R. CLAGUE,

Rue Ste-Anne, 183, entre Bourbon et Dauphine.

A l'honneur de prévenir les Dames que pour clore la saison il vendra tout son stock de nouveautés

A 20 POUR CENT,

Au-dessous du prix d'encan.

Sources de Bladon et de Cullum.

Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladon et de Cullum

Les bateaux à vapeur RESCUE, capitaine H. E. Johnson, et DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abney, partiront alternativement pour les sources de [illegible]. Le RESCUE, tous les mardis, et le DEMOPOLIS tous les samedis à 4 heures [illegible]. Pour plus amples détails, s'adresser à JOHN L. HYDE & Co., Agents au No 27 Mobile St. Mobile.

☞ On peut recevoir des conditions d'avance et d'autres détails [illegible] aux agents.

Les Sources d'Abita.

M. F. A. ROSSILLE, ayant acquis récemment ces sources et le jardin en gazons qu'il en gère, fait connaître au public qu'il a apporté des grandes améliorations et [illegible]. [illegible]

Analyse chimique des Professeurs J. L. et W. Riddell.

[illegible]

J. L. & W. F. RIDDELL, Professeurs à [illegible]

Acide carbonique	[illegible] grammes
Silice	[illegible]
Sodium	[illegible]
Protoxide de fer	[illegible]
Chaux	[illegible]
Magnésie	[illegible]
Chlore	[illegible]
Hydrogène sulfuré	[illegible]
	1.37 grammes

[illegible]

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

BITTERS des ARABES

PARTOUT [illegible] [illegible]

Dépôt général F. SANCHO, 29 Vieille Levée entre Dumaine et St-Philippe.

Succursale W. RAYMOND, [illegible] Camp et [illegible].

Grandes Nouveautés.

Lion & Andrée,

VIENNENT de recevoir par le steamer De Soto, et [illegible] assortiment de [illegible]

Rubans de toutes couleurs;
[illegible]

Gants, Cravates, etc.

REÇU par le steamer De Soto—Un assortiment de gants fil pour hommes et gants de soie pour de [illegible].

Cravates blanches et en couleurs, grande nouveauté. [illegible] Bas de fil d'Écosse pour dames.

Chez LION & ANDRÉE.

Avis aux dames qui partent pour la campagne.

REÇU par le steamer De Soto—Un magnifique assortiment de [illegible] [illegible] LION & ANDRÉE.

TAMBOURY, OLIVARI & Co,

Marchands commissionnaires en général,

-IMPORTATEURS DE-

Vins, huile d'olive, [illegible] Dépôt du Château de Pichard [illegible] No 57, rue Royale, Entre Conti et St Louis NOUVELLE-ORLEANS

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS venons de recevoir [illegible] ROUSSET & GENIN.

AVIS.

LA société qui existait entre les [illegible] a été dissoute, d'un commun accord. TRELFORD & LANAUX.

LE soussigné annonce au public qu'il continuera le commerce de la [illegible] au No 2, rue de la Vieille Levée, en face de la maison Douane, où il aura constamment un stock de tout ce qui pour son genre d'affaires. Wm J. TRELFORD

Avis de société.

J'AI admis comme associé, M. M. Godchaux et M. Joseph Simon pour le commerce des vêtements en gros et en détail dans cette ville, pour la manufacture et le commerce en gros de vêtements à New York. Le nom de la maison sera, à la Nlle Orléans, M. GODCHAUX FRERE & Co., et à New York, L. GODCHAUX FRERE & Co. J'espère que le patronage qui m'a été accordé jusqu'ici par mes amis et le public en général, sera également accordé à la nouvelle maison. Les commandes adressées à la maison d'ici ou à celle de New York, seront exécutées avec soin. LEON GODCHAUX.

L. GODCHAUX FRERE & CO. 171 Duane street, New York.

M GODCHAUX FRERE & Co 81, rue du Canal, et 115 et 117, rue Vieille Levée, Nlle Orléans.

ECONOMIE DE $20

SUR LE BILLET & LES DÉPENSES

POUR

NEW-YORK, PHILADELPHIE, BOSTON et BALTIMORE

En prenant

Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (Georgie).

Tickets pour toute la route, y compris les repas et la chambre, pour toute la distance (excepté de Montgomery à Savannah), prix: $38 75. J. W. GREGORY, Agent général pour les tickets et le fret, Hotel ST-CHARLES, encoignure Gravier. Nlle-Orléans

CHAMPAGNE, BORDEAUX, Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des marques suivantes de vins:

VEUVE CLICQUOT, REIMS,
SCHRÖDER & SCHYLER & Co, BORDEAUX,
F. HASENKLEBER, NUITS (Côte-d'Or),
KIRCHNER & BRACHBURGER, RUDESHEIM, sur le Rhin. N. B. PÉPIN & Co, No 33, rue de la Commune

Aux amateurs de pêche.

ROUSSET & GENIN annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont reçu un assortiment complet d'articles de pêche. Leur stock comprend en partie:

50 mille hameçons véritable Limerick,
25 do do pour rascabourgs,
25 do do à poisson rouge,
25 do do de toute grosseur,
38 grosses lignes à pêcher, 100 brasses,
28 do do do en coton,
38 do do do en chanvre,
2000 verges lignes en soie assortis,
250 paquets lignes en pitre,
150 douzaines lignes toute préparées.

Aussi—Bouchons, plombs, paniers, cuillers à pêche pour poissons, épuisettes, boîtes pour appâts, le tout à vendre au gros et en détail à bas prix.

Les marchands de la campagne feront bien d'examiner notre stock avant d'acheter des articles ailleurs.

ROUSSET & GENIN, 89 Chartres.

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE.—50 paniers Heidsieck Piper; 100 paniers Moët & Chandon; 300 paniers Lefebvre fils, en grande et demi bouteilles, à vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.